

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2024-2028

Table des matières

1.	Rappel des attendus du COM à l'Unistra	3
2.	Caractéristiques de la composante	3
2.1.	Présentation de la composante INSPÉ.....	3
2.2.	Missions.....	3
2.3.	Gouvernance.....	4
2.4.	Caractéristique particulière : une double nature	4
3.	Bilan du COM précédent	5
3.1.	Maintenir ou augmenter la qualité.....	5
3.1.1.	La qualité des formations	5
3.1.2.	La qualité de l'accueil	5
3.1.3.	La qualité des environnements et des méthodes de travail.....	5
3.2.	Viser ou soutenir le développement.....	6
3.2.1.	Le développement de l'apprentissage.....	6
3.2.2.	Développement des recherches en éducation.....	6
3.2.3.	Le développement de l'internationalisation des formations ainsi que des carrières.....	6
3.3.	Déployer une stratégie partenariale spécifique.....	6
3.4.	Analyse SWOT de la composante.....	7
4.	Stratégie de la composante et perspectives.....	9
4.1.	Stratégie	9
4.2.	Perspectives	9
5.	Objectifs de la composante et indicateurs associés	10
5.1.	Formations	10
5.2.	Recherche.....	15
5.3.	Relations internationales et politique linguistique.....	18
5.4.	Cadre de vie et conditions de travail	22

6.	Leviers mobilisables par la composante pour atteindre ses objectifs.....	26
6.1.	Finances – Bilan et perspectives.....	26
6.1.1.	Recettes	26
6.1.2.	Dépenses.....	27
6.2.	Ressources Humaines – Demandes d’ouverture de postes – Rentrée 2024.....	28
6.2.1.	Demandes d’ouverture de postes pour la rentrée 2024 : Enseignants et Enseignants-Chercheurs	29
6.2.2.	Demandes d’ouverture de postes pour la rentrée 2024 : personnels BIATSS.....	30
7.	Soutien apporté par l’Unistra à la stratégie de la composante.....	31
8.	Engagements particuliers demandés à la composante.....	31
9.	Modalités de suivi de la trajectoire de la composante (activité et performance).....	31
10.	ANNEXES.....	32

- **Présentation au conseil d’institut de l’INSPÉ le 17 avril 2023**
- **Présentation au COSP de l’INSPÉ le 23 mai 2023**

1. Rappel des attendus du COM à l'Unistra

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) formalise la convergence de vues entre la gouvernance de l'Unistra et la composante sur les orientations stratégiques partagées, les objectifs qui en découlent et les moyens mobilisables par la composante et l'université pour soutenir la trajectoire de la structure.

Le COM permet ainsi :

- D'expliciter la stratégie propre de la composante en cohérence avec la stratégie globale de l'université, à partir d'une analyse de ses forces et faiblesses dans son contexte local, national et international ;
- De définir en concertation avec l'université les objectifs (d'activité et de performance) de la composante ainsi que les indicateurs associés qui permettront de suivre sa trajectoire pluriannuelle ;
- De décrire les principales actions qui concrétisent la stratégie et permettront d'atteindre les objectifs définis ;
- D'identifier les leviers dont dispose la composante pour soutenir sa stratégie et mener avec succès les actions prévues ;
- De préciser le soutien que l'université pourra apporter à la composante en fonction de sa trajectoire et les modalités de suivi partagé de cette trajectoire.

Le COM apporte une lisibilité des caractéristiques particulières de la composante, de sa situation courante et de son évolution projetée, ainsi que des ressources (financières, humaines, organisationnelles) à mettre en œuvre pour atteindre les cibles en termes d'activité et de performance.

Le COM fait l'objet d'un suivi annuel, permettant de procéder à des ajustements sur les objectifs ou les moyens pendant la durée contractuelle.

2. Caractéristiques de la composante

2.1. Présentation de la composante INSPÉ

Issu de l'ESPE (2013-2019) et de la réunion en 2018 de celle-ci avec la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Unistra, l'INSPÉ est une composante avec ses spécificités, tant au plan local qu'au plan national. Institut intégré à l'Université de Strasbourg, parmi les autres écoles et instituts intégrés, l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg présente également cette particularité nationale d'être parmi les rares INSPÉ à porter en même temps que les formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) celles relevant du secteur des Sciences de l'éducation et de la formation (SEF).

Depuis janvier 2018, le projet global renvoie à une visée première : l'ambition de doter l'Université de Strasbourg de l'équivalent – ou presque – d'une Faculté d'éducation et de formation tout au long de la vie telle qu'on peut en voir à l'étranger (Canada, États-Unis, et Nord de l'Europe...) et d'offrir aux étudiants une offre complète de formations et de recherche allant des métiers de l'enseignement scolaire à ceux de la formation tout au long de la vie, en passant par les métiers de l'encadrement éducatif et de la médiation scientifique.

Ensemble, les masters des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), les licences et les masters autres que MEEF constituent une offre lisible et unifiée en direction de tous les étudiants qui se destinent aux métiers adressés à autrui et à tous les personnels de ces métiers en quête de développement professionnel.

2.2. Missions

Missions principales de la composante (cf. Art. L721-2 du code de l'éducation) :

- L'INSPÉ organise – avec les composantes disciplinaires de l'Unistra, l'UHA et le Rectorat – et assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, de la licence (préprofessionnalisation) au master, dans le cadre des orientations définies par l'État ;
- Il participe à la recherche disciplinaire et pédagogique en éducation, notamment à travers le soutien accordé au fonctionnement du LISEC et à celui du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » (dont l'INSPÉ est membre fondateur) ;
- Il organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des professionnels de l'action socio-éducative ;
- Il participe à des actions de coopération internationale.

Autres missions principales de l'INSPÉ :

- Il assure les formations en Sciences de l'éducation et de la formation qui couvrent les besoins en connaissances et en compétences des acteurs et des professionnels de l'action éducative périscolaire, de l'action socio-éducative, de la médiation scientifique, de la formation d'adultes et la gestion des parcours professionnels ;
- Il peut conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- Il participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur.

2.3. Gouvernance

L'INSPÉ est une composante de l'Université de Strasbourg (Unistra), école interne, en application de l'article L. 721-1 du code de l'éducation.

L'INSPÉ est administré par un « conseil d'institut » (conseil de composante de 28 membres dont 50% d'extérieurs) et dirigé par un directeur, nommé pour un mandat de 5 ans (par arrêté conjoint des ministres en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur).

Le directeur est assisté d'un responsable des services administratifs pour assurer l'organisation générale et le fonctionnement des services administratifs et financiers, ainsi que de directeurs-adjoints.

Il comprend également un « Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique » (24 membres dont une majorité de personnalités extérieures) qui contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut supérieur.

Cinq commissions consultatives complètent ce dispositif de gouvernance dans les domaines suivants : enseignement et innovation pédagogique, recherche et vie scientifique, insertion professionnelle, relations internationales et politique linguistique, personnels et moyens. Ces commissions ont vocation à être consultées pour la définition des orientations stratégiques ainsi que sur leur mise en œuvre. Elles contribuent à l'expression démocratique interne.

2.4. Caractéristique particulière : une double nature

L'INSPÉ est une composante de l'Université de Strasbourg, mais pas seulement. Il est aussi la structure porteuse d'un projet de site dont les visées – au plan académique – sont relatives à la mise en œuvre de la réforme issue de la loi dite « Pour une école de la confiance » (juillet 2019) pour ce qui concerne la formation des enseignants et des personnels d'éducation. L'INSPÉ est donc à la fois une composante de formation et de recherche et un projet académique inscrit dans un cadre national. À ce titre, les objectifs d'enseignement et de recherche sont au moins à partager, voire à co-élaborer, avec les autres partenaires du projet : autres composantes de l'Unistra, Rectorat et Université de Haute-Alsace (UHA). Le réseau d'interactions ainsi générées par la nature même du projet voulu par la loi n'est pas sans provoquer un ensemble de contraintes, un minimum de complexité qu'il s'agit de prendre en compte et de réguler au quotidien des actions.

Le partenariat avec l'Université de Haute-Alsace prend, pour l'essentiel, la forme de diplômes co-habilités en licence et master et, pour la recherche, une association au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique « Education et formation Grand-Est » (GIS), le LISEC étant en soi une unité de recherche inter-universitaire.

Une convention cadre entre l'Académie de Strasbourg et l'Université de Strasbourg décline les objectifs et les modalités de collaboration entre l'Académie et l'Université concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.

Cette convention cadre est complétée par :

- Une convention annuelle de financement destinée à valoriser la voie bilingue (enseignement extensif de l'allemand et enseignement disciplinaire en langue allemande à l'école primaire) ;
- Une convention annuelle de financement destinée à la formation et à la préparation du Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement du Français à l'Étranger (CAPEFE).

3. Bilan du COM précédent

Pour des raisons de lisibilité, le présent bilan, sans reprendre *in extenso* tous les objectifs et actions du dernier contrat, s'attache à synthétiser les éléments les plus saillants. Ceux-ci sont articulés en reprenant les mots clés de la stratégie de la composante telle que formulée dans le document stratégique 2022-2023 : « Qualité », « Développement » et « Partenariats ».

3.1. Maintenir ou augmenter la qualité

3.1.1. La qualité des formations

➤ Individualisation des parcours de formation :

- Accompagner la réussite et l'orientation des étudiants en licence Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF) : le contrôle continu intégral a été mis en place. L'obtention et la mise en œuvre de l'Idex AcCompLi ont permis l'expérimentation du passage d'une approche par contenus à une approche par compétences dans 4 UE d'un parcours de la 3ème année de licence et qui est en train de s'étendre à l'ensemble des 3 parcours de la licence SEF ;
- Construire l'évaluation par compétence : toutes les UE stages sont évaluées en termes de compétences dans les masters MEEF. L'obtention et la mise en œuvre de l'Idex Formation-Transformation ont permis développer ce mode d'évaluation par rapport à un référentiel de compétences en master MEEF au niveau de 10 parcours du MEEF 2nd degré dans un premier temps (UE de la formation professionnelle, incluant les UE de stage) et en train de s'étendre à l'ensemble des parcours du master MEEF.

➤ Renforcement de la professionnalisation des formations par :

- La formation de formateurs : il importe que la recherche devienne un levier de renouvellement des pratiques professionnelles. Des actions de formations ont été entreprises dans ce sens ;
- Augmentation de la part des intervenants extérieurs : en augmentation constante sur la période du contrat passant de 32,9% à 40,8% en 21/22 ;
- Nouvelles actions de formation comme celle à la gestion de projets éducatifs au travers de l'Idex Formation-Transformation : action mise en œuvre en 2022/2023.

➤ Amélioration continue : adaptation des maquettes MEEF dans le cadre de la réforme en cours :

- ° Le déploiement des nouvelles maquettes MEEF s'est fait progressivement sur trois ans, de la rentrée 2021 (M1) à la rentrée 2023 (DIU fonctionnaires stagiaires) ;
- ° Le label « devenir enseignant », dans le cadre du continuum de formation licence-master et en vue d'une meilleure lisibilité des cursus conduisant aux MEEF, a été mis en œuvre à la rentrée 2022 : il n'y a pas encore d'évaluation de cette mise en œuvre au niveau de l'Unistra et les premiers constats empiriques indiquent un démarrage très timide de cette labellisation au sein des composantes disciplinaires ;
- ° la « boucle de rétroaction » allant des réunions des délégués des différentes promotions d'étudiants, des conseils de perfectionnement vers les ajustements des maquettes ou des contenus montre son efficacité que l'on mesure aux modifications opérées annuellement.

3.1.2. La qualité de l'accueil

Un effort constant est reconnu par le label Marianne (campus de la Meinau). La démarche SP+ prend le pas sur le label Marianne. Cette démarche qui est une extension du label Marianne, intégrant notamment un volet éco-responsabilité, est en train d'être déployée sur l'ensemble des sites de l'INSPÉ : campus Meinau et site de Colmar.

3.1.3. La qualité des environnements et des méthodes de travail

Elle est visée par un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) au travers d'une démarche entreprise depuis 2019. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnels, qui passe par une adaptation des ressources humaines aux besoins évolutifs de la composante.

Une adaptation des locaux aux nécessités de la formation a été également entreprise au travers du CPER achevé à Colmar en 2019 (notamment la rénovation du rez-de-chaussée et de la moitié du 1^{er} étage de « l'aile Joffre »), puis continuée sur les ressources propres de l'INSPÉ, achevé en 2020. Un autre CPER est en cours pour l'extension du campus de la Meinau, la réception des travaux prévue à la rentrée 2024.

Des actions de sensibilisation au développement durable qui participent à la qualité de l'accueil et également à celle des environnements de travail sont entreprises sur les sites : gestes éco-responsables comme le remplacement des luminaires par des leds, la nomination d'un référent, l'éco-geste de la semaine...

3.2. Viser ou soutenir le développement

Cela s'applique au développement de l'apprentissage pour certaines formations, aux activités de recherche en éducation et à l'internationalisation des formations.

3.2.1. Le développement de l'apprentissage

Pour faire communiquer les formations initiales et continues et développer la stratégie en formation continue marchande : après deux parcours du master SEF - parcours IFC (Ingénierie de la Formation et des Compétences) et SYNVA (SYstèmes Numériques Virtuels pour l'Apprentissage) – ouverts à l'apprentissage au cours des 5 dernières années, le parcours EIPS (Éducation à l'Inclusion et à la Participation Sociale) du MEEF « Encadrement éducatif » s'engage progressivement dans l'alternance. Par ailleurs, il y a maintien de l'offre de diplômes en formation continue en secteur marchand.

3.2.2. Développement des recherches en éducation

En janvier 2022, ceci a pris une ampleur nouvelle avec la refondation du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » qui depuis le site alsacien s'étend désormais à quatre universités et une vingtaine d'unités de recherche du Grand-Est. Le GIS vise exclusivement le soutien et la structuration de recherches interdisciplinaires.

Le nombre de projets de recherche soutenus dans le cadre du GIS a été de 4 en 2022.

3.2.3. Le développement de l'internationalisation des formations ainsi que des carrières

Il a été quelque peu entravé par la pandémie, l'internationalisation des formations reste un objectif stratégique.

La réforme actuelle des MEEF, avec le recul du concours en M2, devrait permettre davantage de mobilités étudiantes. Les mobilités des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et Biatss, également impactées par la pandémie, sont en reprise d'activité.

3.3. Déployer une stratégie partenariale spécifique

De par le cadre national qui régit notamment les formations MEEF, dialogue et collaboration efficaces avec les représentants de l'État-employeur demeurent essentiels à la bonne réalisation des missions de l'INSPÉ ainsi qu'à la qualité des formations. De plus, la nature des masters MEEF implique – pour le MEEF 2nd degré et la préprofessionnalisation aux MEEF en licence – un partenariat précis avec 12 composantes de l'Unistra et l'UHA, puisqu'il s'agit en particulier de la co-construction et de la mise en œuvre de 17 parcours différents en master.

Pour les autres diplômes portés par l'INSPÉ, en Sciences de l'éducation en particulier, les partenariats avec le monde socio-économique restent également essentiels pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Dans ce cadre, des rencontres étudiants / professionnels ont été organisées au travers de conférences métiers et de journées évènementielles.

3.4. Analyse SWOT de la composante

INTERNE	FORCES (points forts, atouts, ce qu'on fait bien, ce qui nous distingue, etc.)	FAIBLESSES (points faibles, ce qui ne marche pas bien, ce qu'on nous reproche, etc.)
	<p>Pilotage et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des personnels : malgré un certain essoufflement de certains collègues, des personnels globalement engagés dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme et des formations - Équipe de direction : efficace et très engagée (au vu de la diversité des missions de l'INSPÉ et des multiples partenaires, le directeur de l'INSPÉ ne peut pas piloter seul) - Services administratifs et de proximité : efficaces et s'inscrivant dans la démarche SP+ - Diversité des statuts : richesse, interdisciplinarité - Partenariats en relations internationales : nombreux - Budget actuel 	<p>Pilotage et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissions internes : lieux de consultation, participation (personnels) faiblement investis - Investissement des enseignants-chercheurs et enseignants dans les responsabilités collectives : nombre encore limité de personnes - RH : congés de longue durée, départs en retraite retardés..., dès lors des difficultés à viser une gestion prévisionnelle des compétences (toutes catégories de personnels) - RH : des enseignants en temps partagé dont l'engagement n'est pas assez reconnu par l'employeur principal (30 personnes concernées) - Lien entre les différents sites : trop distendus, une forme d'isolement pour certains personnels - Restauration des étudiants : inexistante sur la Meinau alors que le nombre des étudiants fréquentant ce site augmente, inexistante également sur Colmar
	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation cohérente, riche et bien évaluée par l'HCERES précédemment (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de la licence au master - Développement de l'ingénierie de formation - Travail engagé pour améliorer l'insertion professionnelle 	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques pédagogiques « innovantes » : encore insuffisamment développées ou peu connues - Attractivité des formations en baisse (lente érosion des effectifs aussi bien en MEEF qu'en SEF) - Encore peu de mobilités étudiantes et des personnels
	<p>Recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GIS « Éducation et Formation Grand-Est » : pluralité de rattachement des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ à diverses unités de recherche 	<p>Recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité des recherches en éducation réalisées par les enseignants-chercheurs et les formateurs-chercheurs de l'INSPÉ

EXTERNE	OPPORTUNITES (éléments extérieurs qui peuvent constituer des leviers potentiels encore non exploités)	MENACES (éléments extérieurs qui peuvent constituer des freins ou des obstacles potentiels)
	<p>Pilotage et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations de très bonne qualité et globalement efficaces avec le Rectorat, notamment pour faire face conjointement aux différentes contraintes engendrées par les réformes successives - Amélioration du patrimoine dans le cadre des deux CPER (Meinau et Colmar) 	<p>Pilotage et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RH : des risques psychosociaux avérés, pour une part significative générés par les conditions de la réforme des MEEF et certains risques accrus par les conditions de travail engendrées par les suites de la crise sanitaire - Patrimoine : construction de l'École primaire sur le terrain de la Meinau : nuisances des travaux supplémentaires ; à terme pour le site INSPÉ 2,5 fois plus de personnes sur un périmètre INSPÉ réduit - Budget : incertitude récurrente quant au montant de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) - Budget : baisse des ressources dus au nouveau modèle économique du SFC
	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle réforme des MEEF : une opportunité potentielle pour faire évoluer les pratiques de formation (« compétences ») 	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle réforme : succession de réformes qui peuvent démobiliser ; une place des concours Éducation Nationale en M2 qui a créé de nouvelles difficultés - Érosion des inscriptions étudiantes en MEEF et SEF (2018 : 2 245 inscrits ; 2022 : 2 010)
	<p>Recherche / Recherche-formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de développer de nouvelles articulations recherche-terrain scolaire grâce à l'élargissement obtenu du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » en direction de l'UL et de l'URCA - Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) : l'INSPÉ potentiellement impliqué dans 2 ITI (« LETHICA », « ILC ») 	<p>Recherche :</p>

4. Stratégie de la composante et perspectives

4.1. Stratégie

C'est en prenant en compte à la fois les éléments du bilan du précédent COM, l'analyse SWOT actualisée de la composante et les dernières recommandations issues des conseils de perfectionnement des diplômés que les objectifs présentés plus loin ont été formulés.

Par ailleurs, l'ensemble de la démarche a fait l'objet d'un appel à la participation des personnels de la composante lors des commissions consultatives dédiées aux orientations à venir. De même l'équipe de direction, les membres du conseil d'institut comme ceux du COSP ont été sollicités pour apporter leurs contributions.

Les objectifs ainsi formulés s'attachent à décliner la stratégie de la composante que l'on peut directement relier aux orientations de l'établissement.

Dès lors, dans une dynamique alliant continuité des grands chantiers entrepris (par exemple : l'approche par les compétences en formation, ou les aménagements bâtimentaires pour adapter le cadre de travail aux besoins contemporains) et nouvelles inflexions envisagées (par exemple en formation continue, en formation initiale des futurs professeurs des écoles), l'INSPÉ propose d'articuler l'ensemble de ses objectifs opérationnels et de ses actions selon trois visées générales :

- Accroître la qualité
- Développer l'attractivité
- S'engager en terme de responsabilité sociétale

La qualité ne doit pas se limiter à la sphère des formations mais s'étendre à tous les secteurs d'activités de la composante, en privilégiant de façon mesurée mais constante des démarches d'amélioration continue.

L'attractivité n'est pas à considérer comme une simple réponse conjoncturelle à une baisse des étudiants inscrits, mais davantage comme une préoccupation plus large visant à fédérer les énergies et à mieux faire connaître les réussites et les atouts de la composante.

Les actions relatives à la responsabilité sociétale gagneront en ampleur et en efficacité à partir du moment où elles seront fédératives, où elles manifesteront non plus des engagements individuels mais un engagement partagé au sein du collectif de travail qu'est l'INSPÉ.

Bien évidemment, si ces axes stratégiques assument un certain degré de généralité, c'est qu'il faut les inscrire dans un contexte de renouvellement de l'équipe de direction à l'automne 2023. Il s'agit donc, dans le présent COM, de tracer les contours d'un cadre acceptant des évolutions ou des inflexions : des adaptations doivent rester possibles et nécessaires dans un contexte mouvant, y compris au plan national.

4.2. Perspectives

La trajectoire pour les cinq années du présent contrat, et compte tenu des données actuelles disponibles, peut être envisagée de la façon suivante :

- Evolution des effectifs étudiants : la baisse des inscrits va être enrayée grâce notamment à l'augmentation de la capacité d'accueil en Licence de Sciences de l'éducation (+ 30 places à la rentrée 2024) et aux actions ou projets réalisés dans le cadre de l'objectif de développement de l'attractivité.
Le nombre d'inscrits devrait ainsi se stabiliser à la valeur de 2023 (2 000 inscrits environ).
- Evolution des moyens RH et financiers : conséquemment à la stabilisation du nombre d'inscrits, moyens RH et financiers devront être maintenus à la hauteur du potentiel humain et des ressources financières prévus pour la rentrée 2024.
- Suite aux travaux des groupes « Attractivité des MEEF » à l'Unistra (conclusions présentées le 4 avril 2023), l'une des perspectives significatives pour l'INSPÉ est le projet d'ouverture à la rentrée 2024 d'un parcours dédié au Professorat des Ecoles – dès la L1.
Ce parcours bénéficiera du redéploiement de 3 supports de postes affectés à l'INSPÉ selon une montée en charge progressive (L1 en 2024, L2 en 2025, L3 en 2026).

5. Objectifs de la composante et indicateurs associés

5.1. Formations

Objectif 1	Accroître la qualité des formations	C'est dans l'esprit d'un processus d'amélioration continue que doit être considéré cet objectif. Celui-ci s'inscrit clairement dans la poursuite des chantiers entrepris, qui sont des opérations au long cours dès lors qu'il s'agit également de viser progressivement des évolutions dans les pratiques de formation. Le principe d'isomorphisme visant à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques en cours de nature comparables à celles visées auprès d'élèves ou d'adultes en formation peut constituer un horizon à atteindre.	
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini.	v.cible
01-I1 Développer l'approche par compétences (APC)		2022/2023	2027
01-I2 Mieux accompagner les étudiants		Indicateurs : Nombre d'actions (modules, rencontres, dispositifs pédagogiques, ...), mise en place pour l'accompagnement des étudiants	
01-I3 Refonder la formation continue de la composante			

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
01- I1- A1	Déployer progressivement l'APC - Expliciter davantage les compétences développées par les étudiants pendant les apprentissages - Travailler sur la valorisation par l'étudiant des compétences acquises et sur le transfert de compétences (MECC à faire évoluer, épreuve orale 2 des concours MEEF, rapports de stage...) - Donner le supplément au diplôme en même temps que le diplôme (dans lequel toutes les compétences sont affichées) - Travailler dans les UE Projet professionnel en licence les compétences développées par les étudiants dans le cadre de la formation (pour préparer le CV, la lettre de motivation par exemple) mais aussi celles développées dans leurs activités salariées. L'objectif est que les étudiants puissent expliquer et valoriser leurs acquis - Développer les évaluations par compétences en master MEEF 1 ^{er} degré - Poursuivre le développement de l'approche par compétences dans la mention MEEF 2 nd degré, notamment en 2 ^{ème} année, et dans les autres mentions - Renforcer le dispositif d'évaluation intégrale par compétence dans les DIU en travaillant sur le portfolio et la contribution des différents acteurs à l'évaluation - Développer les temps d'échanges de pratiques des équipes pédagogiques autour de l'APC et organiser des F2F sur le thème de l'approche par compétences	Commentaires / bilan (le cas échéant) Concernant les masters MEEF et les DIU : <i>Suite au déploiement d'un Index transformation à destination de la mention MEEF 2nd degré, l'ensemble des parcours est en train de déployer une évaluation intégrale par compétence dans les UE « professionnelles ». 100% des parcours ont recours à ce dispositif en M1 et 50% en M2 pour 22/23 (100% en 23/24). Les équipes de DIU ont décidé d'évaluer intégralement par compétences dès la mise en place de ces diplômes. L'objectif est désormais de travailler à l'amélioration qualitative des outils et des procédures et de développer cette approche dans la mention 1^{er} degré.</i>
01- I1- A2	Rendre le contrôle continu plus intégral - En favorisant la correction régulière des évaluations avant les prochains contrôles pour permettre aux étudiants de progresser ; plus largement mener une réflexion sur le lien entre la mise en application du contrôle continu intégral et le développement des compétences et connaissances	<i>Action proposée par le conseil de perfectionnement de la licence SE</i>
01- I1- A3	Améliorer la formation à l'insertion professionnelle - En organisant des rencontres annuelles avec l'ensemble des professionnels auxquels l'offre de formation prépare (éducation, formation, médiation sociale, vulgarisation scientifique)	

- En mettant à disposition des étudiants des plaquettes précisant l'offre de formation et les débouchés
- En organisant un temps d'échange entre les responsables de parcours en début d'année, pour une connaissance plus fine des différents parcours de formation de l'INSPÉ
- En développant les vidéos métiers conçues par les étudiants de master IFC à destination prioritaire des étudiants de licence
- En développant le repérage précoce des étudiants en difficulté ou des étudiants ayant fait un choix de parcours ne leur convenant pas.
- En augmentant le nombre de passerelles, en clarifiant les procédures de passage entre formations et en communiquant à leur sujet

01- Accompagner l'innovation pédagogique et la formation des formateurs

- I1-**
- Poursuivre les activités destinées au développement des compétences des formateurs
- A4**
- Mener régulièrement une analyse des besoins des formateurs pour établir le plan de formation, en complément du développement des thèmes retenus dans le dialogue stratégique de l'INSPÉ et en cohérence avec les orientations de l'Unistra et les orientations ministérielles
 - Diversifier les ateliers proposés par la Fabrique (prise en main de Moodle, découvrir Ernest, Limesurvey, Wooclap, ...) en complément des propositions de formation faites par l'IDIP (Institut de développement et d'innovation pédagogiques) de l'Unistra
 - Favoriser les demandes d'accompagnement individuel et de formation des personnels

01- Favoriser l'accessibilité dans les formations pour répondre à la diversité des besoins des étudiants

- A1**
- Développer la pédagogie universelle auprès des étudiants, pour ce faire, former les formateurs à cette approche dans le cadre de la formation de formateurs
 - Proposer des enseignements optionnels aux étudiants de licence
 - Renforcer les dispositifs d'aide individualisée (API en MEEF, dispositif « Oui-si » en licence 1, disponibilité des responsables de formation) notamment pour mieux prendre en compte les besoins des étudiants à profil spécifiques
 - Faire du bien-être étudiant un thème d'échanges et de F2F
 - Mieux prendre en compte les contraintes des étudiants salariés dans leur parcours d'étude

01- Améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur orientation

- I2-**
- Notamment ceux qui envisagent des réorientations ou devraient l'envisager, en développant le repérage précoce des étudiants en difficulté ou des étudiants ayant fait un choix de parcours ne leur convenant pas
- A2**

01- Améliorer la qualité de l'accueil des usagers des sites de formation

- I2-**
- Suivi des engagements SP+

A3

01- Contribuer au déploiement de la nouvelle Ecole Académique de la Formation Continue – Éducation Nationale (EAFC)

- I3-**
- Construire ensemble des parcours de FC, qui pourraient conduire à la diplomation (master), sous forme notamment de modules successifs conduisant au diplôme
 - De façon plus générale développer une FC qui s'appuie sur la recherche universitaire

En collaboration avec la Mission Handicap et le référent handicap de la composante pour les étudiants relevant d'un statut particulier.

Concernant les masters MEEF et les DIU, un dispositif d'aide professionnelle individualisé (API) est proposé aux étudiants qui rencontrent des difficultés au cours de leur stage ou de leur pratique professionnelle. Il s'agit de faire évoluer le dispositif vers l'accompagnement des étudiants à profil spécifique.

- Formation initiale (FI) et formation continue (FC) ayant en commun finalement le même vivier de formateurs et formatrices issus du terrain scolaire, développer ensemble une formation de formateurs solide dans des secteurs précis, comme c'est déjà le cas avec les Plans Maths/Français par exemple. La formation de formateurs des tuteurs (compétences communes aux différents tuteurs FI-FC) est également à développer
- Poursuivre et développer l'accompagnement par des chercheurs soit de formations d'initiatives locales, soit de groupes académiques réalisant de la recherche-formation
- Travailler sur le continuum de formation FI-FC, que la diversité des publics en formation et la diversité des parcours professionnels nous commandent
- L'INSPÉ peut également contribuer au maillage territorial que vise l'EAFc à travers ses sites de formation, mais pas seulement. Ce pourrait être aussi l'occasion de reprendre l'ancienne idée d'établissements formateurs (1^{er} ou 2nd degré), c'est-à-dire des établissements dont le projet avec l'EAFc serait d'accueillir et développer une dynamique de formation des enseignants s'adressant localement à la fois aux étudiants alternants, aux stagiaires de la FC, aux stagiaires de FI.
Ces établissements seraient des lieux où moyens et modalités de formation pourraient être concentrés
- Enfin, l'INSPÉ se propose de contribuer aux orientations futures de l'EAFc

01- Vers une nouvelle stratégie pour le FC secteur marchand :

I3- Retrouver un équilibre financier pour la composante au sein de l'activité de FC marchande

- Faire davantage « tourner » les responsabilités scientifiques/pédagogiques des DU avec, par exemple, un maximum de deux contrats pour un même porteur
- Associer explicitement les DU à un diplôme d'État et assortir leur obtention d'un droit à une VAPP (Validation des Acquis Personnels et/ou Professionnels) pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le diplôme d'État associé
- À l'inverse, proposer certaines UE de diplômes d'État sous la forme de stages courts validés dans le cadre du « Pass Compétences Universitaire » en plus de la VAPP
- Augmenter le nombre de formations à public mixte (formation continue – apprentissage – contrats de professionnalisation), dans le respect du principe de non-concurrence entre l'Unistra et l'UHA et en fonction de l'évolution de la politique de la Région Grand Est
- Améliorer la visibilité de l'offre à l'échelle de la composante en plus de celui du Service de Formation Continue (SFC) de l'Unistra

Objectif 2	Inscrire les questions socialement vives dans les formations (DDES) Inscrire les Questions Socialement Vives (QSV - développement durable, lutte contre la discrimination hommes/femmes, etc...) traitant des enjeux de la société en lien avec l'éducation au sein de la formation, dans une logique de continuum licence-master		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
02-I1	Développer des enseignements et des actions « DDES » (Développement durable et enjeux sociétaux) dans toutes les formations assurées par l'INSPÉ Indicateurs : nombre de modules ou matières intégrant le DDES dans les formations		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
02- I1- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Pour cette inscription, deux « lieux » de formation seront privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les enseignements disciplinaires traitant de ces questions ○ Une ou des matières spécifiques dans tous les parcours de licence, master et de DIU et la mise en place de modules et d'actions spécifiques développant une approche transversale et active (une semaine intégrée en licence dans laquelle les étudiants (Unistra et UHA) pourront s'engager au côté de professionnels pour présenter les enjeux sociétaux (stands, conférences, actions ciblées...) - Complémentaire, poursuivre la formation à trois niveaux : apporter un socle commun DDES à tous les étudiants, créer la formation à de nouveaux métiers, et apporter des compétences DDES spécifiques auprès des futurs professionnels de tous les métiers - En cohérence avec les objectifs définis dans la feuille de route de l'Unistra <ul style="list-style-type: none"> ○ Former à terme tous les étudiants et personnels aux enjeux de transition socio-écologique ○ Intégrer les questions DDES dans une perspective d'insertion professionnelle des étudiants notamment dans leurs activités professionnelles en stage ou futures 	

Objectif 3	Augmenter l'attractivité des formations		
	Le développement de la qualité et la prise en compte de la responsabilité sociétale de la composante participant évidemment à l'attractivité des formations. Il reste que des objectifs complémentaires sont à réaliser.		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
03-I1	Maintenir une communication spécifique pour les formations		
03-I2	Diversifier les actions en direction des nouveaux publics		
03-I3	Contribuer à la création d'une offre de formation « Professeur des écoles » (PE) à partir de la L1 à l'Unistra (projet Unistra sur l'attractivité des MEEF)		
	Indicateurs : création d'un parcours dédié « PE » à la rentrée 2024 (mention SEF)		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)	
03-I1-A1	- Poursuivre et renforcer la communication externe sur les formations : participation aux Journées des Universités (JU) (conférences + stands), Journée Portes Ouvertes (JPO), campagne de presse, communication sur les réseaux sociaux... Parallèlement, se saisir des « Journées mondiales de... » pour communiquer dans la presse		
03-I1-A2	- Etablir un rapport d'activité annuel valorisant les actions menées en SEF et en MEEF		
03-I1-A3	- Poursuivre le partenariat avec l'Espace Avenir pour la diffusion sur les réseaux de l'Espace Avenir et, notamment, assurer des permanences-métiers à l'Espace Avenir		
03-I2-A1	- Développer les stages en micro-immersion à l'INSPÉ, via la plate-forme Noria et l'Espace Avenir		
03-I2-A2	- Attirer les étudiants en reprise d'étude qui se reconvertissent vers l'enseignement et la formation (VAE, VAPP)		
03-I3-A1	- Concevoir la maquette de formation d'un parcours de licence « Professeur des écoles » à partir de la L1 Sciences de l'éducation		
03-I3-A2	- Déployer progressivement cette nouvelle maquette de formation (R. 24)		
03-I3-A2	- Proposer dans le cadre d'un travail partenarial avec d'autres composante une « macromaquette » de licences fléchées « PE » et les contenus d'une mineure comportant des matières spécifiques « PE » (maîtrise des matières à enseigner : savoirs disciplinaires liés à la polyvalence avec initiation progressive aux didactiques disciplinaires, stage et projet professionnel)		
	- Assurer les enseignements de la mineure		

5.2. Recherche

Objectif 4 Développer la qualité de l'appui à la recherche et du lien formation-recherche		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
04-I1	Mettre en synergie la commission vie scientifique, le service d'appui à la recherche et les formateurs de l'INSPÉ	
04-I2	Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant à ancrer les travaux de recherche du point de vue de l'éthique de la recherche	
04-I3	Soutenir le lien recherche-formation	
Indicateurs : nombre de projets de recherche dont la dimension « valorisation » inclut la formation, ou qui se définit comme recherche-action ou recherche-formation		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
04- I1- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'élaboration des objectifs de la commission vie scientifique en sollicitant l'ensemble des membres de la communauté des formateurs (action déjà réalisée : objectifs sur le prochain quinquennal ; action à poursuivre : poursuite des échanges lors des commissions vie scientifique dédiées) - Poursuivre et amplifier le suivi des dossiers de financements de la recherche avec le service d'appui à la recherche et les services financiers (action déjà réalisée : lancement et suivi par équipe des projets GIS) - Rédiger des documents récapitulant les procédures permettant d'accéder aux différents types de soutien si nécessaire (actions déjà réalisées : procédures heures du référentiel pour les PRAG-PRCE, recrutements de vacataires en collaboration avec le service RH) - Soutenir la rédaction et le dépôt de projets de recherche des formateurs-chercheurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Action déjà réalisée : aide ponctuelle à la rédaction de projets de recherche ○ Action à poursuivre pour les projets du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » et autres projets 	
04- I2- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser l'enseignement de l'éthique de la recherche dans l'ensemble des parcours de licence et master (action à engager : s'assurer de la possibilité de ces enseignements dans l'ensemble des parcours des nouvelles maquettes) - Soutenir les projets de recherche soumis au GIS « Éducation et Formation Grand-Est » et à la commission vie scientifique en fonction du suivi des recommandations éthiques (p.ex. CER Unistra, convention INSPÉ-Rectorat) (action à engager : inscrire le volet éthique dans les demandes de subvention) - Poursuivre la mise en œuvre de la convention INSPÉ-Rectorat : <ul style="list-style-type: none"> ○ Action à engager : modifier la convention après une année d'utilisation ○ Présenter à nouveau la convention aux étudiants et formateurs 	
04- I3- A1	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la commission pédagogique, améliorer l'encadrement des mémoires de master <ul style="list-style-type: none"> ○ Action à poursuivre : formation de formateurs à l'encadrement de mémoire ○ Action à développer : formation de formateurs à la recherche fondée sur les preuves 	

- Valoriser les mémoires de master lors d'un temps public dédié (action à réaliser : réfléchir à une mise en œuvre)
- Équilibrer les encadrements de mémoire en MEEF 1^{er} degré selon les Groupes disciplinaires (action à réaliser : décision conjointe des commissions recherche et pédagogique à mettre en œuvre)
- Soutenir des recherches-actions ou recherches-formations sous-tendues par une démarche méthodologique assurée
 - Actions à poursuivre : veille scientifique et aide à la constitution de dossiers de projets
 - actions à développer : soutenir la collecte de données – voir infra soutenir l'activité de recherche ; établir des curriculums de formation en lien avec la recherche

Objectif 5 Soutenir l'engagement de la recherche dans le DDES

Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
05-I1	Soutenir le développement de recherches sur les enjeux socio-environnementaux	
05-I2	Limiter l'empreinte carbone de l'INSPÉ	
05-I3	Soutenir le développement de recherches permettant de mieux comprendre et soutenir la réussite des élèves	
Indicateurs : nombre de recherches menées par des formateurs-chercheurs en lien avec cet objectif		

Action(s) ou projet(s)

Commentaires / bilan (le cas échéant)

- | | |
|-----------------|---|
| 05-I1-A1 | <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les formateurs qui interviennent dans les contenus de formation en lien avec cette thématique pour les présenter à la communauté (dès 23-24) - Solliciter les chercheurs au sein de l'INSPÉ ayant travaillé sur ces questions pour les présenter à la communauté (dès 23-24) - Proposer au GIS « Éducation et Formation Grand-Est » un appel à projets avec mention de cette thématique (appels 2023-2024) |
| 05-I2-A1 | <ul style="list-style-type: none"> - Plafonner à 60% la part du financement accordée aux déplacements (amorcé en 2022-2023) - Soutenir prioritairement les déplacements internationaux couplant par exemple des communications dans des colloques à des invitations dans des séminaires de laboratoires (dès 2023-2024) |
| 05-I3-A1 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des cycles de conférences de l'INSPÉ en lien avec cette question (cycle « littéracies » pour 2023-2024, faisant suite au cycle « équité » pour 2022-2023) - Proposer une journée d'étude en lien avec la thématique en 2024-2025 |

Objectif 6 Renforcer l'attractivité de la recherche			
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini.	v.cible
		2022/2023	2027
06-I1	Soutenir l'activité de recherche des formateurs		
06-I2	Structurer la recherche en éducation et formation Indicateurs : nombre de projets de recherche financés avec des formateurs de l'INSPÉ, dont les projets GIS		
06-I3	Valoriser la recherche en éducation et formation		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
06-I1-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'amorçage de projets de recherche via des financements pour la collecte de données de recherche (mise en œuvre et ajustements à partir de juin 2023) - Valoriser le temps de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comptabiliser l'ensemble du volet « heure référentiel » dédié à l'activité de recherche ○ Engager des échanges avec le rectorat pour permettre d'identifier les leviers pour les collègues à temps partagé souhaitant réaliser un temps de recherche valorisé 	
06-I2-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la participation au GIS « Éducation et Formation Grand-Est » (p.ex. participation financière, soutien à la rédaction de projets de recherche) (poursuite de l'action) - Soutenir la structuration des travaux en lien avec le bilinguisme et le plurilinguisme, et valorisation de ceux-ci au sein du centre Andrée Tabouret-Keller : <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions : organiser l'activité du collectif de formatrices ○ Fixer des objectifs au centre ATK en impliquant la direction adjointe à la recherche 	
06-I2-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le cycle de conférences de la vie scientifique en axant sur une thématique annuelle (p.ex. littératies en 2023-2024) et en invitant des conférenciers extérieurs (viser à augmenter la participation aux conférences en faisant évoluer le format) - En collaboration avec la direction adjointe en charge de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la mise en valeur des travaux de recherche via la journée scientifique de l'INSPÉ ○ Soutenir la production de vulgarisation ou à destination des professionnels des données issue de l'ensemble des recherches (1/ Poursuite de la collection « Têtes chercheuses » avec le soutien de la Fabrique ; 2/ Produire du contenu écrit ou vidéo à déposer sur le site internet) 	

5.3. Relations internationales et politique linguistique

Objectif 7		Développer la qualité des expériences internationales	
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
07-I1	Proposer à tous les étudiants/personnel de l'INSPÉ une expérience enrichissante à l'international (étude/stage/formation) et les motiver à saisir cette opportunité Indicateurs : nombre d'étudiants ou de personnel effectuant une mobilité sortante		
07-I2	Renforcer l'internationalisation des formations		
07-I3	Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant l'amélioration des compétences en langue étrangère des étudiants		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
07-I1-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l'ensemble des membres de la communauté éducative pour qu'ils valorisent les compétences développées et les expériences acquises lors des mobilités à l'étranger - Poursuivre la mise en synergie de l'expérience professionnelle internationale et la formation au CAPEFE - Renforcer la communication sur les différentes possibilités de mobilités internationales ouvertes aux étudiants/formateurs/enseignants/chercheurs et BIATSS (information initiale lors de réunions de rentrée, plages horaires EDT S1 dédiées à des ateliers de sensibilisation, mise en ligne de vidéos témoignages, annonces régulières sur les réseaux sociaux) - Mieux informer et accompagner les personnes préparant une mobilité sortante (production de guides téléchargeables, procédures clairement annoncées et mise à jour en ligne, forum FAQ sur Moodle) 	
07-I2-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux informer nos partenaires sur l'INSPÉ, ses domaines de spécialisation et de formation susceptibles d'intéresser les étudiants/collègues étrangers (production de témoignages vidéos et documents d'information-<i>flyers</i>) - Poursuivre l'organisation et la promotion de la semaine internationale Comenius au sein de l'INSPÉ (étudiants/enseignants en provenance d'universités partenaires européennes, partage d'expériences variées et riches avec les étudiants/enseignants de l'INSPÉ). A transformer en BIP (Blended Intensive Programme) - Sensibiliser les collègues effectuant une mobilité sortante aux enjeux de la communication (présentation sur place des formations de l'INSPÉ aux étudiants/collègues, invitation à venir en Alsace dans le cadre de nos accords Erasmus+) 	
07-I3-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer pour chaque parcours de licence au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère et pour chaque parcours de master au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère - Recenser et valoriser les compétences linguistiques des enseignants en poste à l'INSPÉ dès l'embauche (quelles langues, quelles compétences, quelles utilisations possibles) - Solliciter les formateurs qui possèdent les compétences linguistiques pour transformer une partie de leur enseignement et les encourager à suivre une formation spécifique à l'enseignement d'une discipline en langue étrangère 	

	- Valoriser cet investissement par une majoration des heures d'enseignement disciplinaire obligatoire dispensés en langue étrangère dans le service	
--	---	--

Objectif 8		Faire contribuer les relations internationales au DDES	
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
08-I1	Soutenir la formation à la prise en compte de la dimension linguistique et culturelle dans les apprentissages dans un souci d'équité et de cohésion sociale Indicateur : nombre d'heures de cours consacrées à cette thématique dans les maquettes		
08-I2	Développer les échanges Nord-Sud		
08-I3	Limiter l'empreinte carbone de l'INSPÉ		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
08-I1-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la direction déjà prise dans les maquettes du 1^{er} degré (certains cours sur la diversité linguistique et culturelle sont obligatoires, d'autres en option) - Proposer des cours sur cette thématique pour les (futurs) enseignants du 2nd degré 	
08-I2-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une variété de destinations dans le cadre des mobilités étudiantes/personnel (pays du Nord ainsi que du Sud) - Inviter des collègues venant d'une variété d'universités partenaires (pays du Nord ainsi que du Sud) 	
08-I3-A1	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les transports décarbonés pour les mobilités européennes - Sensibiliser les étudiants à l'existence du forfait Erasmus+ mobilité verte 	

Objectif 9		Développer l'attractivité de l'INSPÉ via les mobilités et les travaux sur le plurilinguisme	
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
09-I1	Développer les actions et la visibilité du Centre Andrée Tabouret-Keller (ATK) , centre de ressources, de recherche et de formation pour le plurilinguisme		
09-I2	Promouvoir les offres de parcours bilingues franco-allemand - master MEEF parcours bilingue 1 ^{er} degré et cursus intégrés 1 ^{er} et 2 nd degrés		
09-I3	Continuer à soutenir les mobilités à l'étranger des étudiants ainsi que les enseignants Indicateurs : sommes allouées aux mobilités étudiantes et nombre d'étudiants bénéficiaires		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
09- I1- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Construire le programme de recherche/actions du Centre ATK en lien avec le bilinguisme et le plurilinguisme en impliquant la direction adjointe à la recherche - Proposer une journée d'étude ou un colloque en lien avec la thématique du centre en 2024-2025 - Proposer un cycle de conférences annuel en lien avec la thématique du centre - Soutenir la valorisation des actions du Centre ATK (création puis mise à jour des pages web dédiées, communication sur les réseaux sociaux/professionnels...) 	
09- I2- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la nouvelle convention pluripartite en faveur du bilinguisme en Alsace 2023-2027 (signée par l'Unistra pour les actions relevant de l'INSPÉ) - Soutenir les étudiants qui s'engagent dans un parcours bilingue franco-allemand par l'attribution de bourses - Proposer aux étudiants qui s'engagent dans un parcours bilingue franco-allemand la possibilité d'effectuer une mobilité supplémentaire afin de parfaire leurs compétences linguistiques 	
09- I3- A1	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir chaque étudiant effectuant une mobilité courte à l'étranger pour laquelle il ne peut pas prétendre à une bourse (dans la limite du budget alloué à la commission des RI de l'INSPÉ et en garantissant un minimum de 100€/semaine) - Inclure 8h dans le service de chaque enseignant qui assure cet enseignement à l'étranger (sur justificatif) 	

5.4. Cadre de vie et conditions de travail

Objectif 10 Conforter la qualité du cadre de travail		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini.	v.cible
10-I1	2022/2023	2027
Favoriser la participation des personnels à la vie institutionnelle de la composante		
Indicateur : taux de fréquentation des différentes commissions internes		
10-I2		
Adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante		
10-I3		
Maintenir la qualité de l'accueil sur nos sites dans la continuité de la démarche SP+		
10-I4		
Assurer l'aménagement des nouveaux locaux (2^{ème} tranche Meinau)		
10-I5		
Poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
10- I1- A1	- Au même titre que des membres du Conseil d'institut et du COSP, favoriser la participation des membres des commissions internes au suivi et à la mise à jour du projet stratégique : cela induit de prendre en compte la parole de l'ensemble de personnels présents ou représentés ; les comptes rendus devront être accessibles via l'intranet de la composante et refléter l'ensemble des échanges ; les demandes spécifiques feront l'objet d'un suivi par commission ; (Action nouvelle : espace collaboratif par commission à mettre en place via Ernest) Rappeler en séance régulièrement que le rôle des élus est celui de relais auprès des personnels qu'ils représentent	
10- I1- A2	- Intranet (Ernest) : favoriser l'utilisation et des espaces collaboratifs pour améliorer le travail et la participation aux décisions. Un travail de refonte a été orchestré en 2022. Les personnels ont été accompagnés et devront l'être encore dans l'appropriation des outils et procédures proposés	
10- I2- A1	- RH : Adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante ○ Montée en compétences en scolarité pour une meilleure prise en compte des nouveaux outils de gestion (augmentation des catégories B) ○ Soutien à la politique de la formation continue (en scolarité) ○ Réorganisation du site de la Meinau (à l'issue du regroupement sur la nouvelle construction) ○ Accompagnement de la nouvelle offre de formation (notamment projet de licence PE).	
10- I3- A1	- Assurer la continuité de la qualité de l'accueil sur les sites de Strasbourg et Colmar (téléphonie, messagerie et accueil physique) pour les services concernés (scolarité, accueil général, Fabrique, service de proximité, DNUM et bibliothèques). Pour l'accueil des étudiants, la labellisation Marianne, après audit par l'Afnor, a été obtenue pour le site de la Meinau (il est à noter que la bibliothèque du site était également déjà dans cette dynamique). L'INSPÉ souhaite continuer son inscription dans cette démarche sur Strasbourg et Colmar pour la durée du COM en lien avec le département d'amélioration continue de l'université.	
10- I4- A1	- Prévoir et mettre en place les aménagement mobiliers et numériques pour l'ouverture de la 2 ^{ème} tranche Meinau prévue en septembre 2024 : organisation des bureaux et espaces d'enseignement	

- 10-** - Réfléchir au développement des espaces de convivialité (salle de
- I4-** détente, restauration, revoir l'espace actuel des étudiants) sur
- A2** l'ensemble du site de la Meinau après ouverture de l'extension.
- 10-** - Poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar (espaces
- I5-** extérieurs, loge, salle 200, ...)
- A1**

Objectif 11 Renforcer l'attractivité de la composante		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
11-I1	Accompagner les évolutions de carrière	
	Indicateur : nombre de personnes accompagnées en interne	
11-I2	Accompagner les nouveaux arrivants	
11-I3	Privilégier les moments d'échanges	
11-I4	Développer et formaliser le plan de communication	

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
11- - RH : Accompagner les évolutions de carrière (BIATSS : accompagnement des préparations aux concours internes, liste d'aptitude, dossiers... ; I1- A1 Ens. & E-C : accompagnement des demandes de promotion, rehaussements de poste PRAG>MCF et MCF HC > PU) 11- - RH : Accompagner les nouveaux arrivants : tutorat (nouvelle action) et I2- réunion d'information (action reconduite) A1 11- - RH : Favoriser l'aménagement de temps de travail et de convivialité I3- dédiés aux échanges : journées banalisées pour les équipes A1 pédagogiques, journée BIATSS, cérémonies pour les vœux ou pour accompagner les départs à la retraite, actions des amicales des personnels 11- - Développer et formaliser le plan de communication de la composante : I4- le revoir annuellement en l'articulant à la stratégie de l'institut A1 (objectifs, actions à mettre en œuvre, échéancier, contenus, supports et canaux de diffusion, moyens utilisés, bilan).		

Objectif 12 Fédérer les personnels autour de la responsabilité sociétale		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
12-I1	Poursuivre et adapter le plan de prévention lié au RPS	
12-I2	Poursuivre la mise en place des actions liées au développement durable	
Indicateurs : nombre d'actions mises en place		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
12-	- Poursuivre et adapter le plan de prévention des RPS	
I1-		
A1		
12-	- Poursuivre les actions liées au développement durable et notamment	
I2-	l'aménagement des espaces verts (Colmar et tranche Meinau)	
A1		

6. Leviers mobilisables par la composante pour atteindre ses objectifs

6.1. Finances – Bilan et perspectives

Pour la partie financière, la trajectoire à suivre est dictée par les projets menés par la composante, malgré les fluctuations possibles sur les recettes à envisager.

La dotation octroyée par l'université était soumise ces deux dernières années à une baisse de 10% et à la mise en réserve d'un pourcentage équivalent. A cela vient s'ajouter une baisse des effectifs qui pourrait se confirmer cette année et perdurer, réduisant de fait la dotation pédagogique.

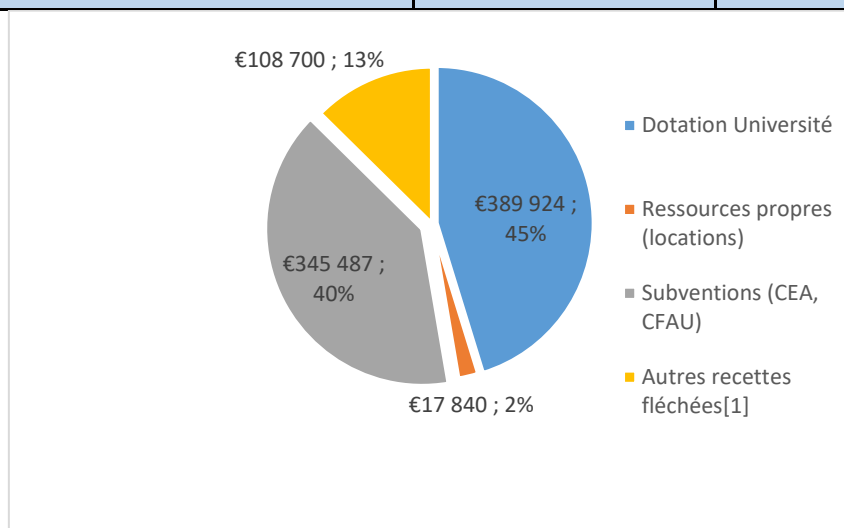
L'année 2024 verra l'ouverture de la 2^{ème} tranche pour l'extension des espaces sur le site de la Meinau, le but étant de regrouper les équipes et enseignements sur un même lieu à Strasbourg

Les équipements mobiliers et numériques restent à financer, ainsi que la réorganisation des espaces de convivialités pour les étudiants et les personnels. L'INSPÉ a fait le choix de demander depuis 4 ans le provisionnement d'environ 40 000€ par an sur le solde de l'exercice. Ces montants devront être mobilisables. De même la réserve sur dotation pour 2023 et 2024 pourrait servir à consolider l'enveloppe à mettre en place avec l'université pour permettre l'ouverture de ces nouveaux espaces programmés dans le cadre du CPER.

Hors dotations de l'Unistra, les ressources principales sont la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) (240 000€ environ chaque année) qui est à maintenir, et les versements à consolider concernant la formation continue (en baisse de 75% pour 2023 par rapport à 2022, de 105 000€ à 30 000€) et l'apprentissage.

6.1.1. Recettes

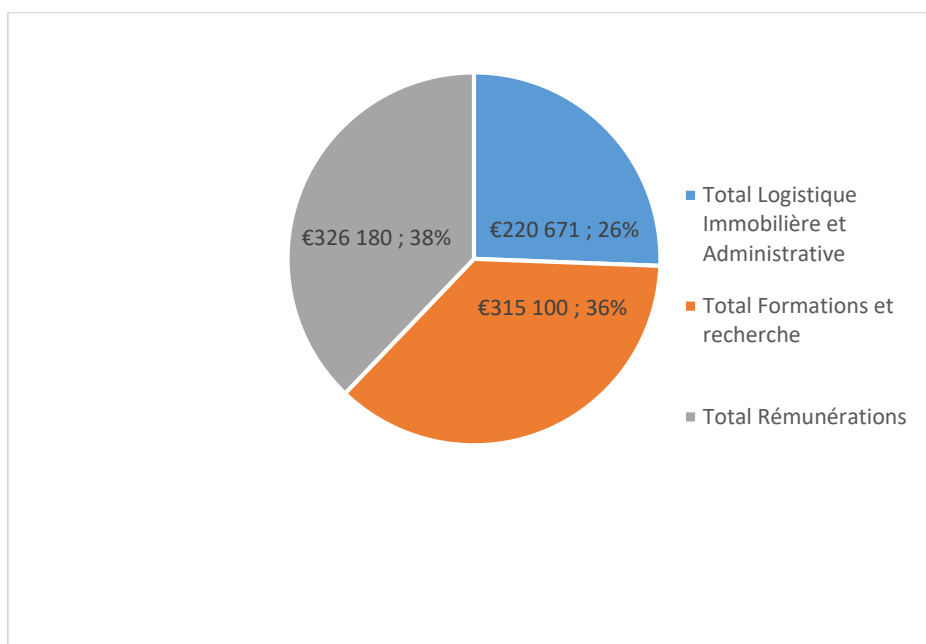
	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Dotation Université	490 594 €	389 924 €
Ressources propres (locations)	50 670 €	17 840 €
Subventions (CEA, CFAU)	333 746 €	345 487 €
Autres recettes fléchées ¹	111 165 €	108 700 €
TOTAL	986 175 €	861 951 €



¹ Dispositif de la Commission multipartite en faveur de l'enseignement bilingue (convention INSPÉ- GIP), Contribution au fonctionnement du GIS Education et Formation, Financement de l'UFA pour le collège doctoral franco-allemand (2021), Financement de l'UFA dans le cadre de l'attribution de bourses à la mobilité, Financement du RECTORAT - CAPEFE

6.1.2. Dépenses

Intitulé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total Logistique Immobilière et Administrative	253 199 €	220 671 €
Total Formations et recherche	331 165 €	315 100 €
Total Rémunérations	401 811 €	326 180 €
TOTAL GENERAL	986 175 €	861 951 €



6.2. Ressources Humaines – Demandes d’ouverture de postes – Rentrée 2024

L’évolution des ressources humaines a vocation à s’adapter à l’évolution des enseignements et des missions de l’INSPÉ.

L’érosion des inscrits – environ 200 étudiants en moins sur les 5 dernières années – induit la fermeture de l’équivalent de 4 groupes de TD dès la rentrée 2023 : en termes de ressources humaines, le potentiel ainsi libéré va rendre possible le déploiement des projets de la nouvelle offre de formation, au premier rang desquels le parcours de « Licence Professeur des écoles ».

Pour la rentrée 2024, les éléments qui suivent en constituent les premières projections.

Pour rappel des principaux objectifs en ressources humaines :

Objectifs pour les ressources humaines du contrat d’objectifs et de moyens de 2024-2028

- 1) **Adapter les postes et les profils aux nouveaux projets et besoins de la composante** : montée en compétences en scolarité pour une meilleure prise en compte des nouveaux outils de gestion (augmentation des catégories B) ; soutien à la politique de la formation continue (en scolarité) ; réorganisation du site de la Meinau (à l’issue du regroupement des activités à la fin la nouvelle construction) ; accompagnement de la nouvelle offre de formation (notamment projet de licence PE).
- 2) **Accompagner les évolutions de carrière** (BIATSS : accompagnement des préparations aux concours internes, liste d’aptitude, dossiers de promotion ; Ens. & E.-C : accompagnement des demandes de promotion, rehaussements de poste : PRAG>MCF et MCF HC > PU).
- 3) **Poursuivre et adapter le plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux**

6.2.1. Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Nature et N°	Section CNU ou discipline	Précédent occupant.e	Date et nature de la vacance	Profil demandé	Observations Commentaires
PU 2687	70 ^e	L. Durrive - ATER	Vacant depuis le 01/10/2022	Transformation des acteurs et des institutions	Art. 46.2° - Objectif 2 & Obj. 1 : besoins avérés pour l'encadrement doctoral + Licence et master SEF
MCF 2680	70 ^e	E. Régnault	Vacant au 01/01/2024	Métiers de la formation et de l'intervention éducative	Objectif 1 : Besoins avérés pour l'encadrement en licence et master SEF & Objectif 2 : art. 26.2
PU N° NC	NC	MCF HC HDR	Rehaussement >PU	NC	Objectif 2 : NC : non communiqué L'identification de la section et du profil est dépendante des résultats du repyramidage pour 2023 et 2024. Personnes potentiellement concernées : B. Benert (12 ^e), G. Giacco (18 ^e), A. Pachod (70 ^e), M. Popa-Roch (16 ^e)
PREC (2648)	Enseignements Bilingues 1 ^{er} degré	Y. Heintz	Vacance suite à détachement au 01/09/2023	PRCE Mathématiques	Objectif 1 : Détachement de Y. Heintz à c/. de sept. 2023 Demande de recrutement d'un PRCE en Mathématiques pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PREC (2324A)	2324A	/	Vacant : non pourvu. Recrutement infructueux à la rentrée 2022	PREC Temps partagé Ens. bilingues	Objectif 1 : Affectation Colmar Remplacement de Y. Heintz pour les missions d'encadrement et d'ingénierie de la formation professionnelle
Contractuel (2628)		K. Baltasar	Renouvellement de contrat	Prof. contractuel Anglais	Objectif 1
PREC (2651)		Nicolas Sechaud	Renouvellement de contrat	PREC	Objectif 1 Rentrée 2024 : Maintien en composante Rentrée 2025 : Demande de recrutement d'un enseignant pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PRAG-PRCE (2624)	L020	Pierre-Michel Gambarelli	Publication	PRAG-PRCE 2 nd degré Lettres	Objectif 1 Support de contractuel sur budget de la composante. Demande de recrutement d'un enseignant en lettres pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PRAG / PRCE	NC	Dotation Sophie Kennel	Recrutement PAST	PRAG-PRCE 2 nd degré Information et communication	Objectif 1 Prise en compte des besoins formations et recherche correspondant au master info/comm
PLP (2623)	P0210	Sophie Philippi	Maintien en composante	Temps partagé 2 nd degré Lettres, histoire	Objectif 1 Déploiement en fonction des besoins pour la rentrée 2025

MCF 2587 (2267)	74 ^e	Christelle Marsault	Publication	EPS	Objectif 1
MCF 2588 (2268)	70-71 ^e	Elzbieta Sanojca	Publication	Sciences de l'éducation	Objectif 1

6.2.2. Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : personnels BIATSS

Nature et N°	Précédent ou actuel occupant.e	Date et nature de la vacance	Profil demandé	Proposition composante Rentrée 2024	Observations Commentaires
ATRF (55729A)	Catherine Goett (titulaire)	Retraite avril 2024	Scolarité	Concours externe	Réhaussement scolarité Catégorie B
ATRF (50567P)	Lucien Recht (titulaire)	Retraite février 2024	Logistique / accueil	Mobilité ou CDD	Renforcer l'accueil et la logistique sur le site de la Meinau. Suite à l'ouverture de la 2 ^{ème} tranche et le départ sur le site de le Meinau (possibilité maintien astreinte agent logé de Neuvic)
AAE (80116M)	Claudine Ernwein (titulaire)	Retraite décembre 2024	Responsable pôle moyens (finances et bâtiments)	Concours externe	Lauréat IRA (promotion mars 2025) ; Responsable de service des finances et des sites de Strasbourg
ADJENES (22828N)	Christine Dufay	Retraite novembre 2023	RH	CDD	Renouvellement de contrat
Contractuel (2344)	Isabelle Mayer	Retraite janvier 2023	Scolarité	CDD	Renforcement Missions transversales scolarité
ATRF 2085 (SIHAM)	Nessima Kaddeche	Retraite mars 2023	Finances	CDD	Stabilisation Gestionnaire financière
Tech 63019Z	Jérémie Beudet	Réussite concours CDD Nacira Khelifi	Ingénierie de formation	CDD	Maintien et développement Pôle d'appui à la pédagogie
Tech (74798C)	Maxime Uschmann	CDD	Responsable financier	Concours interne, non- affecté	Adjoint au chef du pôle responsable financier Fonction à stabiliser
Tech ou Saenes (41567G)	Anthony Rochette	CDD	Technicien scolarité Chef de Bureau, Sciences de l'éducation	Concours interne	Chef de Bureau des Sciences de l'éducation : regroupement de l'ensemble du service sur le site de la Meinau Poste à stabiliser
ATRF (47384H)	Danièle Richard	Retraite août 2022 CDD Gaëlle FICHAUX	Coordination de l'équipe d'entretien des locaux de Colmar	Concours interne, Recrutement sans concours	Stabilisation Coordination de l'équipe logistique et d'entretien du site de Colmar
IGE (80192J)	Louis Huberty	Retraite au 01/01/2024	Ingénierie de formation		Transformation poste enseignant
ATRF (80049K)	Sofija Marinkovic	Retraite au 01/09/2024	Accueil campus Meinau	Mobilité	
ARTF	Nicolas Herrmann	CDD	Scolarité Colmar	CDD	Suppléances

7. Soutien apporté par l'Unistra à la stratégie de la composante

Le cas échéant, la composante et la gouvernance identifient le soutien que l'université pourrait apporter à la composante pour la mise en œuvre son plan d'action stratégique.

8. Engagements particuliers demandés à la composante

Le cas échéant...

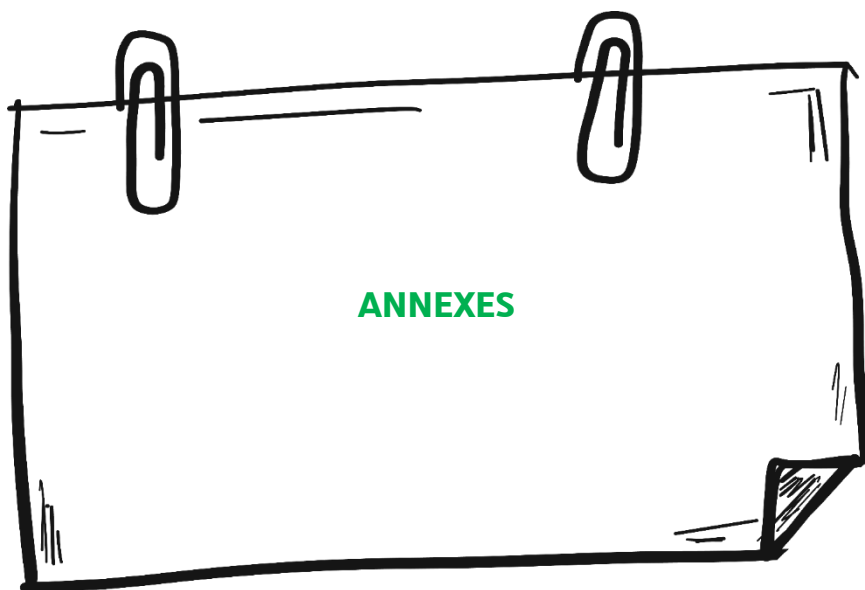
9. Modalités de suivi de la trajectoire de la composante (activité et performance)

Le présent Contrat d'objectifs et de moyens fera l'objet d'un suivi annuel, qui devra permettre :

- de suivre la réalisation du plan d'action défini dans le cadre du COM (et le cas échéant amendé au fil du temps)
- de suivre l'évolution des indicateurs définis et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés
- de suivre l'évolution du potentiel RH

Ce suivi pourra notamment être assuré lors des rencontres initiées à l'occasion des dialogues stratégiques et de gestion.

10. ANNEXES



A. Annexe 1 : Evaluation des besoins en heures – Rentrée 2023

INSPÉ ACADEMIE DE STRASBOURG - EVALUATION DES BESOINS EN HEURES ENSEIGNEMENT HORS FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES - RENTRÉE 2023	Prévisions Rentrée 2023 (HeTD)
Charges totales Cadre A INSPÉ hors FS** - hors DU Sc. Educ et SFC (CH)	35234
Potentiel net (service dû) ⁽¹⁾	33934
<i>Dont personnels en poste (yc ATER, ML)</i>	22464
<i>Dont Temps partagé</i>	4608
<i>Dont Temps partagé mis à disposition Rectorat</i>	576
<i>Dont déchargés 2nd degré</i>	3406
<i>Dont PEMF</i>	2880
Heures reçues (cadre B) ⁽²⁾	600
Heures données (cadre B) ⁽³⁾	3500
Heures données (cadre C : FC Rectorat) ⁽⁴⁾	700
Potentiel corrigé (P)	30334
Besoin complémentaire(charges (CH) - potentiel (P))	4900
Dotation demandée	3500

Sur budget INSPÉ 1400

$(P)=(1)+(2)-(3)-(4)$

(*) FS : Fonctionnaire stagiaire

Charges totales Cadre A INSPÉ hors formation FS**	35234
Licence Sciences de l'Education	3608
Master MEEF 1er degré	14393
Master MEEF 2d degré	10725
Master MEEF Encadrement Educatif	2200
API (Aide personnalisée)	800
Master Sciences de l'Education	2206
Master Information Communication	340
PPME	614
PPPE (préprofessionnalisation)	48
Divers Cadre A	300

B. Annexe 2 : Historique des postes restitués

	Emploi : nouveau n° national	Nature	Potentiel	Discipline	Profil	Observations	Observation IUFM ESPE INSPÉ	Traitement Unistra	
1	R2011	2327	PRCE	384	Philosophie	1er dg	restitué (retraite M. AUZELOUX)	Restitué	Suppression 01/01/2016
2	R2011	2358	PREC	384	Didactique enseignement	1er dg	restitué (ex CALDERARA)	Restitué	Suppression 01/01/2016
3	R2012	2340	PRCE	384	Mathématiques	1er dg	retraite PERNOUX au 01/09/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
4	R2012	2347	PRCE	384	Musique	1er dg	retraite MORGENSTERN au 01/10/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
5	R2012	2362	PREC	384	TICE/audiovisuel	1er dg	retraite SPIELMANN au 01/09/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
6	R2014	2252	MCF	192	Fait religieux	1er dg	mutation SAADIA	Restitué	Suppression 01/01/2016
7	R2014	2273	PLP	384	Audio visuel	2nd dg	vacant au 01/09/2009 HORVAT	Restitué	Suppression 01/01/2016
8	R2014	2301	PRAG	384	Histoire/géographie	1er dg	(ex LEGIN)	Restitué	Suppression 01/01/2016
9	R2015	2271	PAST	96		AIS	poste BOUSSIDAN	Perdu	Suppression 01/01/2016
10	R2015	2295	PRAG	384	Allemand	1er dg	maladie puis retraite LAMBS	Restitué	Suppression 01/01/2016
11	R2011	2329	PRCE	384	Lettres	1er dg	restitué (retraite KRIEG)	Restitué	Suppression 01/09/2015
12	R2012	2352	PRCE	384	EPS	1er dg	retraite TRAN au 01/10/2012	Restitué	Suppression 01/09/2015
13	R2013	2305	PRAG	384	Mathématiques	1er dg	poste de CABASSUT installé en MCF sur le 2256 de ADJIAGE en retraite	Perdu	Suppression 01/09/2015
14	R2009	2262	MCF	192	ASH/Sc. de l'éduc.	AIS	vacant au 1/9/09 retraite Mme STRAUSS-RAFFY	Restitué	Suppression 01/09/2016
15	R2011	2312	PRAG	384	Musique	1er dg	restitué (retraite BARRET)	Restitué	Suppression 01/09/2016
16	R2012	2253	MCF	192	Géographie	2nd dg	(ex WOESSNER, muté au 01/09/2011)	Restitué	Suppression 01/09/2016
17	R2012	2275	PU	192	Lettres	2nd dg	retraite REB vacant au 01/02/2012	Restitué	Suppression 01/09/2016
18	R2014	2242	MCF	192	Espagnol	1er/2nd dg	détachement CASTILLO	Restitué	Suppression 01/09/2016
19	R2014	2281	PU	192	Physique	2nd dg	vacant au 1/9/09 retraite M. FLEURY	Restitué	Suppression 01/09/2016
20	R2016	2302	PRAG	384	Histoire/géographie	1er dg	poste POLETTO contre 2496 pour MANIÈRE	Echange de poste	Suppression 01/09/2016
21	R2009	2278	PU	192			vacant au 01/09/2009 mutation VIRIOT-GOELDEL - Initialement DETU DURAND UHA	Restitué	Suppression 01/09/2022
22	R2013	2361	PREC	384		1er dg	Ex poste DEFER	Restitué	Suppression 01/09/2022
23	R2013	316	MCF	192		Sc; Educ	Vacant suite retraite Richard FAERBER - Publication refusée lors du DG2017 et 2018	Restitué	Suppression 01/09/2022
24	R2016	2284	PRAG	384		2nd dg	Ex poste ARCHAMBAULT et DENNY (2 temps partagés)	Restitué	Suppression 01/09/2022
25	R2020	2344	PRCE	384		1er dg	Ex poste DISKUS (retraite 01/02/2019)	Restitué	Suppression 01/09/2022
26	R2010	2292	PRAG	384	Lettres	1er dg	vacant au 1/9/2010 - SCHNEIDER Anne MCF	Restitué	
27	R2011	2313	PRAG	384	Arts	1er dg	restitué (ex KONIESKA)	Restitué	

28	R2011	2316	PRAG	384	EPS	1er dg	restitué (retraite Mme SCHWARTZ)	Restitué	
29	R2011	2320	PRAG	384	Génie électrique	2nd dg	restitué (départ LORRAIN)	Restitué	
30	R2011	2325	PRCE	384	Documentation	1er dg	restitué (retraite CARO)	Restitué	
31	R2012	2237	MCF	192	Lettres	2nd dg	retraite WALLER au 01/09/2012	Restitué	
32	R2012	2332	PRCE	384	TICE/informatique	1er dg	retraite BROSSE au 01/09/2012	Restitué	
33	R2012	2353	PRCE	384	EPS	1er dg	retraite STUDER en 01/01/2012	Restitué	
34	R2014	2350	PREC	192	Enseignement 1er degré	1er dg	anc. poste tps partagé AYAD	Restitué	
35	R2015	2351	PRCE	384	EPS	2nd dg	vacant 1/9/08 retraite M. DOLLE	Restitué	
36	R2021	2638 (2345)	PRCE	384	Physique/Techno/TICE	1er dg	Ex poste LAMBINET - Maladie depuis le 18/09/2017 - CLM puis Retraite au 12/04/2021 - Non remplacé	Restitué	

C. Annexe 3 : Occupation des emplois affectés

◆ Enseignants

N° de poste SIHAM	N° ministériel de poste	Occupation	Nom	Prénom	Corps	Quotité	Situation administrative
13148	2594(2277)	Titulaire	CLÉMENT	CÉLINE	PR	1,00	
19295	2565	Titulaire	CLERMONT	PHILIPPE	PR	1,00	
13246	2689(0550)	Titulaire	DOIGNON-CAMUS	NADEGE	PR	1,00	
19057	2574(2248)	Titulaire	FLAVIER	ERIC	PR	1,00	
13149	2592(2274)	Titulaire	GEIGER-JAILLET	ANEMONE	PR	1,00	
2059	2684(0532)	Titulaire	MARQUET	PASCAL	PR	1,00	
13146	2596(2279)	Titulaire	NUSS	PHILIPPE	PR	1,00	
13157	2585(2265)	Titulaire	TRESTINI	MARC	PR	1,00	
13153	2593(2276)	Titulaire	YOUNG	ANDREA	PR	1,00	
958	2681(0525)	Recrutement			PR	1,00	Ex Support Emmanuel TRIBY
10404	2687(0506)	Contractuel	MORALES ARTAVIA	ANDREA	PR	1,00	ATER Ex Support Louis DURRIVE
13140	2578(2254)	Titulaire	BELIAEVA	TATIANA	MCF	1,00	
13132	2584(2264)	Titulaire	BENAYED	MILOUD	MCF	1,00	
13145	2569(2241)	Titulaire	BENERT	BRITTA	MCF	1,00	
13136	2564(2235)	Titulaire	CAMENISCH	ANNIE	MCF	0,80	
695	2678(0255)	Titulaire	CHAVOT	PHILIPPE	MCF	1,00	
794	2677(0370)	Titulaire	DENNY	JEAN-LUC	MCF	1,00	
13163	2653(2391)	Titulaire	DEROUET	CHARLOTTE	MCF	1,00	
13137	2580(2258)	Titulaire	DIRAISON	MARC	MCF	1,00	
13143	2579(2256)	Titulaire	DOUKHAN	CAMILLE	MCF	1,00	
13125	2573(2246)	Titulaire	DUBREUCQ	ERIC	MCF	1,00	
13127	2566(2237)	Titulaire	GIACCO	GRAZIA	MCF	1,00	
13159	2586(2266)	Titulaire	GOSSIN	PASCALE	MCF	1,00	
586	2676(0291)	Titulaire	GUILLON	STÉPHANE	MCF	1,00	
13141	2568(2240)	Titulaire	HARTMANN	ESA	MCF	1,00	
13126	2581(2260)	Titulaire	HIHI	JALIL	MCF	1,00	
13133	2576(2250)	Titulaire	LE LEVIER	HÉLÈNE	MCF	1,00	
13144	2571(2244)	Titulaire	LORANT	SONIA	MCF	1,00	
13120	2577(2251)	Titulaire	LOUE	THOMAS	MCF	1,00	
13130	2587(2267)	Titulaire	MARSAULT	CHRISTELLE	MCF	1,00	
13131	2567(2238)	Titulaire	MARY	LATISHA	MCF	1,00	

716	2679(0274)	Titulaire	MOHIB	NAJOUA	MCF	1,00	
13138	2575(2249)	Titulaire	MROCKOWSKI	STÉPHANE	MCF	1,00	
13124	2583(2263)	Titulaire	PACHOD	ANDRÉ	MCF	1,00	
4621	2686(1619)	Titulaire	PAGNANI	BRIGITTE	MCF	1,00	
13119	2582(2261)	Titulaire	POLITANSKI	PASCAL	MCF	1,00	
13142	2570(2243)	Titulaire	POPA-ROCH	MARIA-ANTONETA	MCF	1,00	
800	2680(0016)	Titulaire	REGNAULT	ELISABETH	MCF	1,00	
13135	2588(2268)	Titulaire	SANOJCA	ELZBIETA	MCF	1,00	
13161	2688(2373)	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Evelyne BEDOIN
	2572	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Claire METZ
	2685 (0265)	Contractuel	DE TOGNI	IRENE	MCF	1,00	ATER Ex Support POUPARDIN
13075	2602(2291)	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Michèle ARCHAMBAULT
13096	2644(2355)	Titulaire	MAUFROY	CÉDRIC	PRAG	1,00	
13071	2615(2311)	Titulaire	COPPENS	NICOLAS	PRAG	0,50	Service partagé
13108	2629(2334)	Titulaire	DURAND	MARIE	PRAG	1,00	
13057	2614(2310)	Titulaire	FLATTER	ESTELLE	PRAG	1,00	
13117	2621(2319)	Titulaire	HATIER	SOPHIE	PRAG	0,50	Service partagé
13116	2610(2304)	Titulaire	JAECK	CORINNE	PRAG	1,00	
13084	2634(2339)	Titulaire	JORDAN	CATHERINE	PRAG	0,50	Service partagé
13111	2599(2286)	Titulaire	LEBRAT	ISABELLE	PRAG	1,00	
13054	2598(2285)	Titulaire	LEPHAY	PIERRE-EMMANUEL	PRAG	0,50	Service partagé
13080	2625(2326)	Titulaire	MAKOWSKI	FRANCOIS	PRAG	1,00	
15243	2654(2496)	Titulaire	MANIERE	LAURENT	PRAG	1,00	
13086	2626(2328)	Titulaire	MEYER	NADINE	PRAG	0,50	Service partagé
13095	2643(2354)	Titulaire	OBRINGER	MATHIEU	PRAG	1,00	
13082	2632(2337)	Titulaire	ORSAT	JULIEN	PRAG	0,50	Service partagé
13063	2617(2314)	Titulaire	ROCHER	FRANÇOISE	PRAG	1,00	
13083	2633(2338)	Titulaire	RUETSCH	PIERRE	PRAG	1,00	
13058	2608(2300)	Titulaire	SENDRAL	JULIEN	PRAG	1,00	
13109	2636(2342)	Titulaire	THOMAS	CATHERINE	PRAG	1,00	
13056	2613(2309)	Titulaire	TISSERAND-BIEBER	ERIC	PRAG	1,00	
13072	2619(2317)	Titulaire	WENDLING	CHRISTOPHE	PRAG	1,00	
13062	2604(2294)	Titulaire	WINCKEL	CHRISTOPHE	PRAG	1,00	
13073	2620(2318)	Titulaire	ZIMMERMANN	PHILIPPE	PRAG	1,00	
	2624	Vacant			PRAG/PRCE	1,00	Ex Support Pierre-Michel GAMBARELLI
13114	2606(2298)	Titulaire	DIETEMANN	FRANCK	PROF EPS	0,50	Service partagé

13066	2618(2315)	Titulaire	LARQUE	CELINE	PROF EPS	1,00	
13105	2645(2356)	Titulaire	ABSALON	FRÉDÉRIC	PRCE	0,50	Service partagé
13102	2630(2335)	Titulaire	ADAMY	MICHELE	PRCE	1,00	
13065	2601(2290)	Titulaire	BEHAGUE	MAEVA	PRCE	1,00	
13079	2627(2330)	Titulaire	BERTRAND	NATHALIE	PRCE	1,00	
13082	2632(2337)	Titulaire	DAVID-METZMEYER	ISABELLE	PRCE	0,50	Service partagé
13069	2603(2293)	Titulaire	ENGEL	RENAUD	PRCE	0,50	Service partagé
13069	2603(2293)	Titulaire	FRANCK	CAROLINE	PRCE	0,50	Service partagé
13091	2622(2321)	Titulaire	GARREC	MARIE	PRCE	0,50	Service partagé
13088	2642(2350)	Titulaire	GENET CIASCHI	DANIELA	PRCE	0,40	Service partagé
13045	2647(2359)	Titulaire	GERARD	DELPHINE	PRCE	0,50	Service partagé
13114	2606(2298)	Titulaire	HELLER	MARIE	PRCE	0,50	Service partagé
13053	2600(2288)	Titulaire	KAESS-DAZZI	ELISABETH	PRCE	1,00	
13068	2612(2308)	Titulaire	LACROIX	LAURENT	PRCE	1,00	
13108	2629(2334)	Titulaire	ROHMER	THIERRY	PRCE	1,00	
13105	2645(2356)	Titulaire	SAGER	RAPHAËL	PRCE	0,50	Service partagé
13104	2639(2346)	Titulaire	SCHATZ	COLETTE	PRCE	1,00	
13087	2631(2336)	Titulaire	SCHNEIDER	ETIENNE	PRCE	1,00	
13061	2609(2303)	Titulaire	SCHRECK	NICOLAS	PRCE	1,00	
13099	2641(2349)	Titulaire	SPIEGEL	FREDERIC	PRCE	1,00	
13055	2607(2299)	Titulaire	STROHM	JEAN-FRANCOIS	PRCE	0,50	Service partagé
13091	2622(2321)	Titulaire	SUTTER	CHRISTEL	PRCE	0,50	Service partagé
13054	2598(2285)	Titulaire	ZUPAN	DANIEL	PRCE	0,50	Service partagé
13084	2634(2339)	Contractuel	KLETHI	VIRGINIE	PRCE	0,50	Ex Support laurent BARRIERE
13107	2628(2331)	Contractuel	PLACHY	KAITLIN	PRCE		Ex Support jean-Luc DENNY
	Hors support Unistra	Occupé	CAILLEUX	IRÈNE	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
	Hors support Unistra	Occupé	CATTARIN MUCKENSTURM	PATRICIA	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
	Hors support Unistra	Occupé	SCHNEBELEN	BAPTISTE	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
13076	2611(2307)	Titulaire	BARRIERE	LAURENT	P L P	1,00	
13055	2607(2299)	Titulaire	CLAD	NICOLAS	P L P	0,50	Service partagé
13092	2623(2322)	Titulaire	JOLY	PIERRE	P L P	0,50	Service partagé
13085	2935(2341)	Titulaire	LING	NATHALIE	P L P	1,00	
13092	2623(2322)	Vacant			P L P	0,50	Ex Support Sophie PHILIPPI
	2651	Vacant			PROF ECOLE	1,00	Ex Support Nicolas SÉCHAUD
13089	2640(2348)	Titulaire	BEZU	PASCALE	PROF ECOLE	1,00	

13050	2646(2357)	Titulaire	GOULET	CLAIRE	PROF ECOLE	1,00	
13043	2648(2360)	Titulaire	HEINTZ	YANNICK	PROF ECOLE	1,00	
13052	2652(2365)	Titulaire	MAGOT	CLAUDE-ALEXANDRE	PROF ECOLE	1,00	Affecté provisoirement - Site INSPÉ COLMAR
13047	2650(2363)	Titulaire	METZ	FLORENCE	PROF ECOLE	0,80	
13071	2615(2311)	Recrutement			PROF ECOLE	0,50	Service partagé
	Hors support Unistra	Occupé	DURGETTO	NATHALIE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Occupé	EVA	MATHILDE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Occupé	RUDLOFF-BEYER	KARINE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Vacant			PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
13086	2626(2328)	Titulaire	FUCHS	KARINE	C P E	0,50	Service partagé
	Hors support Unistra	Occupé	SOLAREK	ESTELLE	C P E	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
13154	2591 (2272)	Contractuel	MICHON	BRUNO	Pers. associé	0,50	
		Contractuel	CRAIG	Morven	Maître de langue	1,00	

◆ BIATSS

N° de poste SIHAM	N° ministériel de poste	Nom	Prénom	Corps	Quotité	Situation administrative
13486	16617M	BULTINGAIRE	BERTRAND	APAE	1,00	
13473	29198M	URBAN	ANNE	APAE	1,00	
13448	29742	BULACH	NATHALIE	AAE	1,00	
14502	80116M	ERNWEIN	CLAUDINE	AAE	1,00	
15710	80192J	HUBERTY	LOUIS	IGE	1,00	
5986	39406H	RADILOFE	ELIANE	IGE	1,00	
19783	19783_ASI	ESCHENLAUER	JACQUES	ASI	1,00	
5990	39405G	LAKRAA	MYRIAM	ASI	1,00	
8737	77218H	RENAUD	VIRGINIE	ASI	1,00	
5991	58048W	WENDLING	BENOIT	ASI	1,00	
12154	77219J	ABY	VERONIQUE	TECH	1,00	
11966	63019Z	KHELIFI	NACIRA	TECH	1,00	
12061	48977L	COLLIN	LAURENT	TECH	1,00	
14500	80114K	DE ZOTTI	LAURENCE	TECH	1,00	
20083	09806J	SCHACKE	ISABELLE	TECH	1,00	
2326		MAGNIER	MICHELE	TECH RF	0,80	Mission permanente
2344				TECH RF	1,00	Mission permanente - Vacant (Isabelle MAYER)
12072	74798C	USCHMANN	MAXIME	TECH RF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Gilbert VOEKLIN)
6174	41568H	BRIGNON	ANGELIQUE	SAENES	0,80	
6043	29900A	GROSS	SYLVIE	SAENES	1,00	
6172	41398Y	RIAHI	NADIA	SAENES	1,00	
6173	41567G	ROCHETTE	ANTHONY	SAENES	1,00	Sur poste titulaire vacant (Laurence HAMM)
6040	25178T	SCHAEFFER	BRIGITTE	SAENES	1,00	
6041	22743W	SCHMITT	PATRICIA	SAENES	1,00	
6058	40215M	BAILLIARD	MARIE-AIMÉE	ADJENES	0,90	
6050	22824J	BOUSEDRA	FATIHA	ADJENES	1,00	
6047	22828N	DUFAY	CHRISTINE	ADJENES	1,00	
6055	22825K	JONAS	CHRISTINE	ADJENES	0,80	
6048	25171K	LABATI	CARINE	ADJENES	1,00	
6053	22829P	PEREIRA DA COSTA	ILIDIA	ADJENES	1,00	
6046	22822G	WURM	SYLVIE	ADJENES	1,00	
21323	32317C	ANCEL	FERNAND	ATRF	1,00	

15537	801440	BEHRA	ISABELLE	ATRF	0,50	
8336	09966H	BILGER	BARBARA	ATRF	1,00	
6009	43684H	BROBECKER KETTERER	ASTRID	ATRF	1,00	
6188	52836F	BRUNSTEIN	VERONIQUE	ATRF	1,00	
6010	47387H	FICHAUX	GAELLE	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Danièle RICHARD)
454	20106E	GANTNER-BITSCH	MARY	ATRF	1,00	Ex-Support Philippe BLONDEL
1630	52688V	GOERIG	GREGORY	ATRF	1,00	
1690	55729A	GOETT	CATHERINE	ATRF	1,00	
6017	50564L	HAAR	FABRICE	ATRF	1,00	
1768	60197G	HERRENBERGER	FRÉDÉRIQUE	ATRF	0,50	
2228	W00183	JUIF	MAELLE	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Tiphaine LOUVET)
2085		QALUE	KAPES	ATRF	1,00	Mission permanente - Vacant (Nessima KADDECHE)
2087		KEMPF	STEPHANIE	ATRF	1,00	Mission permanente
6189	52837G	KESTER	LAETITIA	ATRF	1,00	
5318	09890A	LOCCI	FANNY	ATRF	1,00	
6006	47386G	MAACH	SORAYA	ATRF	1,00	
9198	80089K	MARINKOVIC	SOFIJA	ATRF	1,00	
6018	50566N	MEHIAOUI	YAMINA	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Virginie STOEFFEL)
6007	47385F	MEICHLER	HEIDI	ATRF	1,00	
5998	47393P	MOCHEL	MATHIEU	ATRF	1,00	
6176	47392N	PILGRAM	SEBASTIEN	ATRF	1,00	
6002	50567P	RECHT	LUCIEN	ATRF	1,00	
3887	W00266	SARRAZIN	FRANCINE	ATRF	1,00	
14523	80119P	SCHMIDT	JACQUELINE	ATRF	1,00	
6000	45273K	SOUICI	MALIKA	ATRF	1,00	
13941	80095R	THEIMBOUEONE	MARIE-GABRIELLE	ATRF	0,80	
6015	47391M	WAGNER	SANDRINE	ATRF	1,00	
		DRUT	CAROLE		1,00	Sur budget composante
		EPLÉ	CATHERINE		0,50	Sur budget composante
		HERRMANN	NICOLAS		1,00	Suppléances université
		MECI	OLYMPE		1,00	Rompus de temps partiel
		SCHMITT	LENAÏCK		1,00	Rompus de temps partiel

D. Annexe 4 : Projet de convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg



Convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg

Préambule

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de collaboration entre l'académie de Strasbourg, représentée par monsieur Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg, et l'université de Strasbourg, représentée par son président monsieur Michel Deneken, concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation, dans le cadre du renouvellement du dossier d'accréditation faisant suite la précédente accréditation accordée à l'occasion de la réforme de cette formation induite par la loi n° 2019-791 « Pour une École de la confiance » du 26 juillet 2019.

La loi précitée avait alors notamment institué la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), dont celui de l'Académie de Strasbourg, école intégrée à l'Université de Strasbourg.

Cette collaboration entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg avait ainsi fait l'objet d'une première formalisation à travers le dossier d'accréditation de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, déposé le 29 janvier 2021 et portant rénovation des masters des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et validé par les ministères en charge de ce sujet.

La présente convention est donc jointe d'une part au nouveau (2024) dossier d'accréditation des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et au contrat d'objectifs et de moyens de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg (2024-2028). Cependant, elle concerne pour certains aspects les collaborations que l'INSPÉ peut avoir avec d'autres structures impliquées dans la formation des enseignants et personnels d'éducation telles que l'Université de Haute Alsace ou des composantes universitaires engagées dans la pré-professionnalisation aux MEEF en licence.

1. Dispositions générales

1.1. Périmètre de la convention

La présente convention porte sur la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg. L'INSPÉ ayant une vocation académique, la présente convention est établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg, université intégratrice de l'INSPÉ. La contribution de l'université de Haute-Alsace, établissement partenaire, ne donne pas lieu à une convention spécifique mais est prise en compte dans l'ensemble des ressources mises en œuvre par tous les partenaires engagés dans la formation initiale desdits personnels (services rectoraux, DSDEN, universités) et traduit la politique décidée par ceux-ci.

1.2. Responsabilités respectives

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, école interne de l'université de Strasbourg, assure la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation de l'académie et « participe à leur formation continue » (Code de l'Éducation, article L625-1) au titre de partenaire du rectorat et de son École académique de la formation continue (E AFC).

L'académie de Strasbourg est partenaire des universités, de la conception à la mise en œuvre, de la formation initiale dans le cadre défini nationalement. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg est prescriptrice de la formation continue des enseignants de l'académie. Elle met à disposition les moyens nécessaires à la formation initiale et continue (participation aux équipes de formation, désignation des tuteurs et des lieux de stage).

1.3. Principes de mise à disposition des moyens de formation

L'académie de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les professionnels de terrain requis pour la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation : PEMF, CPC, tuteurs, PFA, chefs d'établissements, membres des corps d'inspection, enseignants déchargés.

L'université de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les moyens humains nécessaires à la réalisation de la maquette d'offre de formation (celle des masters MEEF, de la professionnalisation aux MEEF en Licence, des DIU dédiés aux professeurs stagiaires à mi-temps), en postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels BIATSS. Elle met à disposition de l'INSPÉ les moyens

financiers nécessaires, à travers une dotation annuelle en heures complémentaires et une dotation annuelle pédagogique, administrative et d'entretien locatif établie sur la base du modèle d'allocation interne des moyens de l'université de Strasbourg. Elle met également à disposition les locaux nécessaires.

1.4. Recrutement des intervenants dans la formation

Le recrutement des différents intervenants dans la formation des enseignants et personnels d'éducation à l'INSPÉ peut être précisé comme suit :

- Enseignants-chercheurs : recrutement par l'université, via des comités de sélection (procédure propre à l'enseignement supérieur) ;
- Enseignants du premier et du second degrés affectés à l'université (INSPÉ) : recrutement par l'université, via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection ;
- Enseignants en temps partagés : recrutement par l'université (INSPÉ), via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection et, pour le premier degré, un représentant du DASEN ou, pour le second degré, un représentant de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) ;
- Enseignants déchargés : recrutement par l'académie de Strasbourg, en concertation avec l'INSPÉ (concertation entre les co-responsables de parcours et les doyens des corps d'inspection, en lien avec l'EAFC) ;
- Chefs d'établissements scolaires : sollicités par l'INSPÉ sur proposition et désignation de monsieur le recteur ;
- Enseignants tuteurs, PEMF, PFA, formateurs déchargés, CPC, membres des corps d'inspection : désignés par le recteur de l'académie de Strasbourg.

1.5. Dispositions générales pour les mises en stage

L'organisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ou en alternance pour les étudiants en master MEEF, ainsi que l'organisation des stages d'observation dans le cadre des parcours professionnalisants (niveau licence) font l'objet d'une concertation étroite entre l'académie de Strasbourg et l'INSPÉ afin de permettre aux étudiants concernés de se familiariser progressivement avec les différentes dimensions des métiers de l'enseignement et de l'éducation dans des conditions d'encadrement adaptées.

En coordination avec les services académiques et les établissements scolaires des premier et second degrés, l'INSPÉ est chargée de l'organisation des différents types de stages.

Les lieux d'accueil sont définis par le recteur pour les stages du second degré et par les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale pour le premier degré. Sur la base de ces propositions, l'INSPÉ adresse au rectorat (aux services académiques pour le second degré et aux DSDEN pour le premier degré) la liste des étudiants concernés et transmet les conventions de stage aux établissements d'accueil pour les stagiaires du second degré et aux directions des services départementaux pour les stagiaires du premier degré.

Une liste des maîtres d'accueil dans le premier degré et des professeurs du second degré et conseillers principaux d'éducation exerçant les fonctions de professeurs tuteurs et référents nécessaires à l'encadrement des stages des étudiants du master MEEF est établie annuellement par les services académiques.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

Pour les étudiants « assistants d'éducation » (AED en préprofessionnalisation), comme pour les étudiants contractuels ou vacataires enseignants de l'Éducation Nationale exerçant déjà dans un établissement scolaire, leur établissement d'affectation est considéré, dans toute la mesure du possible, comme leur lieu de stage.

Pour les étudiants de licence inscrits dans une unité d'enseignement de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME à l'université de Strasbourg et PFE à l'université de Haute Alsace), la démarche de recherche de stage est individuelle, selon la procédure encadrée par l'INSPÉ. Les stages prévus au sein des parcours de licence PPPE sont organisés selon les modalités convenues entre la composante universitaire organisatrice et les services académiques.

2. Modalités relatives à la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation

Les principes sur lesquels repose la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation sont les suivants :

- Continuum de formation de la licence au master puis en formation continue : ce continuum se concrétise en licence par plusieurs parcours professionnalisants (PPME, PFE, PPPE, AED), en master au sein des parcours de trois mentions MEEF (1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement éducatif), pour les professeurs stagiaires à mi-temps dans un Diplôme Inter-Universitaire dédié.
- Progressivité des stages jusqu'à l'alternance ou la pratique accompagnée renforcée en M2 ;
- Équipes pédagogiques plurielles.

2.1. Gestion des moyens pour le 1er degré

La mise à disposition des maîtres-formateurs par les services académiques s'effectue par une fraction de service de 32 h par PEMF. Les services de ces derniers sont gérés par les services académiques, qui reçoivent de l'INSPÉ le détail des services faits par les PEMF en formation initiale.

Les services académiques transmettent annuellement à l'INSPÉ, pour l'ensemble des circonscriptions, la liste des tuteurs susceptibles d'accueillir les étudiants en M1 MEEF 1er degré et les étudiants de M2 non alternants. L'INSPÉ est chargé de recueillir les vœux et d'affecter les étudiants en stage.

2.2. Gestion des moyens pour le 2nd degré et l'encadrement éducatif

Le contingent d'heures de décharge est communiqué annuellement à l'INSPÉ par l'EAFC. L'INSPÉ répartit les heures attribuées en fonction des besoins des différentes disciplines.

Les inspecteurs transmettent annuellement à l'INSPÉ la liste des tuteurs et des lieux de stage et procèdent à l'affectation des étudiants en collaboration avec les responsables de parcours.

La gestion des services des enseignants déchargés relève de l'INSPÉ.

2.3. Frais de déplacement et droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires et des M2 en alternance

Les frais de déplacement des fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF et des étudiants M2 en alternance seront pris en charge par l'État employeur, sous certaines conditions, par une indemnité forfaitaire de formation (IFF) qui sera versée aux intéressés sous la forme d'une indemnité globale mensuelle (décret 2014 -1021 du 20 août 2014) pour les premiers, et par une sujétion mensualisée, pour les seconds (décret 2022 - 1141 du 9 août 2022). Les lauréats d'un master MEEF effectuant un service à temps complet pourront bénéficier du remboursement des frais de déplacement selon les modalités mises en place par l'employeur et selon les convocations aux journées de formation.

Les lauréats des concours fonctionnaires-stagiaires (DIU) sont dispensés de frais d'inscription à l'université (décret 2014-080 du 17 juin 2014).

Cette exonération sera compensée par l'État via une dotation fléchée allouée à l'université de Strasbourg (DIU) et/ou via le modèle d'allocation des moyens de l'université de Strasbourg et de l'université de Haute-Alsace.

2.4. Gestion des moyens dédiés à l'enseignement bilingue

L'académie de Strasbourg, via la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV), apporte un soutien aux formations à l'enseignement bilingue par la mise en place, en concertation avec l'INSPÉ, de stages dans des établissements scolaires en pays germanophones pour les étudiants en masters MEEF, par le versement de bourses d'études et par un soutien financier aux actions pédagogiques ou scientifiques développées par l'INSPÉ en faveur de l'enseignement bilingue.

Les modalités de ce financement, discuté dans le cadre de la Commission Quadripartite Langues et Cultures Régionales, sont précisées dans la convention annuelle spécifique de financement établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg.

3. Modalités relatives à la formation continue des enseignants et des personnels d'éducation

3.1. Contexte

L'INSPÉ est un opérateur de formation continue dans le cadre des appels d'offres élaborés par l'EAFC. Par ailleurs, en collaboration avec les services académiques, l'INSPÉ contribue à la conception et à la réalisation de la formation des tuteurs et de certains formateurs d'enseignants.

3.2. Conditions et domaine d'intervention

L'INSPÉ met à disposition des enseignants pour assurer des heures de formation continue selon un plan d'intervention arrêté en début d'année universitaire, en fonction des besoins. Ce plan d'intervention a notamment pour objectif de préciser le volume d'intervention des enseignants de l'INSPÉ selon les moyens alloués par le ministère.

Les formations concernées sont les suivantes :

- Programme académique de formation ;
- Formations CAPPEI selon la maquette portée par le rectorat et les besoins identifiés, CAFIPEMF, CAFFA, CAPEFE ;
- Préparations aux concours internes de l'enseignement et d'éducation, en fonction des concours et des disciplines.

Pour les formations territoriales de proximité et les formations d'initiatives locales, il est convenu que les demandes d'intervention des enseignants de l'INSPÉ parvenant en cours d'année soient soumises pour accord préalable à la direction de l'INSPÉ.

3.3. Gestion des moyens

Les heures de formation continue assurées par les enseignants de l'INSPÉ seront inscrites dans le service annualisé des enseignants concernés. Cela vaut à l'exception des heures de formation effectuées dans le cadre du CAPEFE, certification régie par une convention spécifique.

Les bibliothèques des sites de l'INSPÉ, relevant du service des bibliothèques de l'université de Strasbourg, sont ouvertes à l'ensemble

des personnels de l'Éducation Nationale de l'académie.

Les salles de l'INSPÉ et du site de Sélestat, principalement, mises à disposition de l'académie de Strasbourg pour des actions de formation continue ne font pas l'objet d'une facturation.

4. Développement de la recherche

Le dossier d'accréditation rappelle que l'INSPÉ est une composante universitaire, dotée d'enseignants-chercheurs, qui participent à la recherche disciplinaire, didactique et pédagogique. A ce titre, les masters MEEF introduisent une formation à et par la recherche. Par ailleurs, les maquettes des masters MEEF comportent des modules d'initiation à la recherche et aux méthodes d'enseignement innovantes.

4.1. Objectifs

Les objectifs poursuivis en matière de recherche sont les suivants :

- Permettre une meilleure lisibilité, pour l'université de Strasbourg, l'université de Haute-Alsace et l'académie de Strasbourg, des recherches en éducation menées par des enseignants et enseignants-chercheurs au sein des établissements du premier et du second degrés ;
- Organiser la mise en œuvre des recherches de toute nature (recherche-action, recherche fondamentale, recherche-appliquée, etc.) dans les établissements du premier et du second degré en améliorant l'articulation entre les services académiques et l'INSPÉ pour entreprendre lesdites recherches au sein du Groupement d'intérêts scientifiques (GIS) « Éducation & Formation Grand Est » notamment, désormais déployé à l'échelle de la région académique ;
- Permettre un accès structuré des étudiants en master MEEF aux établissements du premier et du second degré pour y mener une recherche supervisée par les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ ou d'une autre composante de l'université de Strasbourg ou de l'université de Haute-Alsace dans le cadre des enseignements d'initiation à la recherche, selon les thématiques et avec l'accord préalable du rectorat ;
- Dynamiser des recherches nouvelles pouvant répondre à des problématiques posées à l'institution scolaire.

4.2. Modalités de mise en œuvre

L'INSPÉ conçoit un document unique dans lequel les enseignants et les enseignants-chercheurs précisent l'objet de leur recherche, l'objectif de celle-ci, ses modalités (participants, matériel, implication d'étudiants, visites, entretiens avec des enseignants...), les retombées attendues (y compris en terme d'innovations pédagogiques ou de connaissances à caractère fondamental), les éventuels soutiens institutionnels demandés ou obtenus. Ce document est transmis pour avis préalable aux services académiques (rectorat).

Le rectorat précise annuellement les conditions de présence des étudiants dans les classes et établissements des premier et second degrés dans un délai d'un mois après la rentrée universitaire par le biais d'un document-cadre, qui indique la procédure à suivre pour obtenir l'accord nécessaire à la réalisation des recherches envisagées en classe.

Une réunion annuelle des directrices-adjointes de l'INSPÉ (en charge de la recherche et de l'innovation pédagogique) et des services académiques, notamment l'EAFC, le CARDIE et les corps d'inspection, permettra de :

- Faire le bilan de l'année écoulée ;
- Réfléchir à une prospective en matière de recherche et d'innovation pédagogique afin de répondre à des problématiques actuelles en matière d'éducation et d'enseignement.

5. Autres dispositions

La collaboration de l'INSPÉ avec la DRANE (site de Strasbourg) ainsi qu'avec le réseau Canopé a pour objectif de mettre en cohérence les ressources et les outils existants et d'en développer de nouveaux, notamment en lien avec les innovations pédagogiques en cours. Le partenariat avec Canopé pourra être précisé via une convention spécifique entre Canopé et l'université de Strasbourg (INSPÉ).

Fait à Strasbourg, le

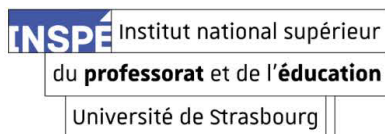
Le recteur de l'académie de Strasbourg

Olivier Faron

Le Président de l'université de Strasbourg

Michel Deneken

E. Annexe 5 : Devis pour l'aménagement de la 2nd tranche Meinau



Monsieur BULTINGAIRE
Responsable des Services Administratifs
Inspé - Académie de Strasbourg
Université de Strasbourg

Martial COLLIN
Responsable informatique, DNum - Inspé
Nicolas TASSI
Chargé de production et de logistique audiovisuelles, DNum - Inspé

Budget prévisionnel pour les équipements & installations numériques de l'extension de l'INSPÉ

Synthèse

La somme totale à financer est de **184 115 € TTC** selon trois postes distincts : l'audiovisuel, l'infrastructure et l'équipement en postes de travail (détaillés ci-dessous). L'ensemble des documents ayant permis le chiffrage est à votre disposition.

Installations audiovisuelles

Il s'agit des installations permettant la diffusion des contenus numériques « image & son » pour l'ensemble des salles, la sonorisation de la voix (amphithéâtre), l'affichage public ou encore la diffusion de musique.

- **Amphithéâtre** : ensemble de projection avec écran motorisé, projecteur 7000 lumens WUXGA | ensemble de sonorisation | caméra pour les webconférences **50 000 € TTC**
- **10 salles de cours** : projection sur tableau blanc en optique ultra courte focale, 2 salles étant dotées de fonctions d'interactivité **76 000 € TTC**
- **Salle de réunion** : équipement de webconférence **4 500 € TTC**
- **Affichage dynamique** : 2 moniteurs 65 pouces situés dans les lieux de circulation au 1^{er} et 2^{ème} étage **5 000 € TTC**
- **Sonorisation de la salle d'évolution** **1 500 € TTC**

Total audiovisuel :	137 000 € TTC
---------------------------	----------------------

Equipements d'infrastructure réseaux VDI (voix, données, images)

Il s'agit des installations d'équipements actifs permettant l'accès aux ressources numériques (réseaux intranet / internet)

- Commutateurs : soit 5x commutateurs 48 ports **10 800 € TTC**
- Bornes WiFi : soit 22x bornes **19 008 € TTC**
- Cartographie des bornes WiFi (étude de couverture) **2 400 € TTC**

Total Infrastructure	32 208 € TTC
----------------------------	---------------------

Equipements en postes de travail

Il s'agit principalement d'une Classe mobile en remplacement de 2x salles de ressources informatiques (soit 15x postes au lieu de 26x postes) ainsi que de 30x écrans 24 pouces, destinés en grande partie aux bureaux partagés des doctorants.

- Ensemble composé d'une Classe mobile équipée de 15x ordinateurs portables (PCs) dont le meuble serait reconditionné ainsi que de 30x écrans 24 pouces **13 907 € TTC**
- Poste de travail fixe de l'amphithéâtre **1 000 € TTC**

Total postes de travail	14 907 € TTC
-------------------------------	---------------------

ESTIMATION MOBILIER 2^{ème} TRANCHE

SALLES DE COURS NORMALES	REFERENCE	DIMENSIONS	TTC
6 salles (3 au RdC - 3 au 1er étage)			
146 tables (140 pour les étudiants + 6 pour l'enseignant)	2007427	120 X 60	9 513,24 €
286 chaises (140 X 2 + 6)	3115150		38 173,42 €
			47 686,66 €

BUREAUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS			
9 bureaux 2 places	2368018	1,80 X 80	668,34 €
1 bureau 5 places (4 bureaux droits + 1 arrondi)	2007438 - 2007431	1,40 X 80 + 1,60	407,00 €
2 bureaux 3 places (2 bureaux droits + 1 arrondi)	2007438 - 2007431	1,40 X 80 + 1,60	258,49 €
29 Chaises	3131945		9 014,79 €
12 armoires métalliques	2368074	198 H - 120 L	4 022,76 €
			14 371,38 €

SALLE DE REUNION ENSEIGNANTS CHERCHEURS			
6 tables rectangulaires + 2 demi-lune	2007431 - 2007438	1,40 X 80 +1,60	665,50 €
14 chaises	3115150		1 868,63 €
			2 534,13 €

SALLE DOCTORANTS			
6 tables rectangulaires	2007431	1,40 X 80	445,56 €
6 Chaises	3131945		1 865,12 €
			2 310,68 €

SALLE INFORMATIQUE			
20 tables	2367524	1,40 X 60	6 048,13 €
41 Chaises à roulettes	3343380		3 158,55 €
1 bureau	2327218		264,73 €
			9 471,41 €

SALLE DE MUSIQUE			
15 tables 2 places sur roulettes et repliables	2335967	1,30 X 65	7 309,44 €
1 bureau professeur	2327218		264,73 €
31 chaises à roulettes	3343380		2 388,17 €
Étagères			1 200,00 €
			11 162,34 €

SALLE D'ART PLASTIQUE			
1 Meuble pour presse			520,00 €
7 tables pliables	2335967	1,30 X 80	3 411,07 €
14 tables normales sur roulettes	3123366	1,20 X 62	5 644,37 €

1 bureau professeur	2327218		264,73 €
12 tabourets			410,00 €
32 chaises		154 euros les 4	1 232,00 €
Chariot avec tableaux blancs			
Etageres			1 100,00 €
			12 582,17 €

CAFETERIA			
28 tables 2 places	2053486	1,20 X 80	3 811,28 €
56 chaises	2750702		6 879,56 €
Autres dépenses			5 000,00 €
			10 690,84 €

HALL + ESPACES ETUDIANTS			
5 Banquettes 2 place avec cloison de confidentialité	2722319		4 754,98 €
5 banquettes 2 places	2722304		2 164,12 €
6 banquette 2 places dossier incliné	2722309		2 452,66 €
3 chauffeuses d'angle	2722299		954,25 €
5 poufs d'angle	2722263		1 029,19 €
3 poufs 2 places	2722257		1 059,94 €
Projet proposé par TERTIA			10 000,00 €
			22 415,14 €

TOTAL	133 224,75 €
--------------	---------------------